Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

COULOUNIEIX-CHAMIERS, Quartier d'Intérêt Régional

Protocole de préfiguration

Janvier 2016

COULOUNIEIX CHAMIERS

LE GRAND Périgueux Communauté d'Agglomération

Périgueux Habitat OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT

ANRU Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

Caisse des Dépôts

Agence nationale de l'habitat Anah

Sommaire

Préambule 6

Art. 1 : Quartiers d'intervention 10

Art. 2 : Objectifs poursuivis dans les quartiers visés au présent protocole de préfiguration 10

2.1 : Orientations stratégiques du contrat de ville 10

2.2 : Premiers objectifs en matière de renouvellement urbain 11

2.2.1 : Les actions inter-quartiers 11

2.2.2 : Les actions sur le quartier de Chamiers 12

Art. 3 : Points d'attention et demandes d'approfondissement souhaitées par l'ANRU dans le cadre du protocole de préfiguration 14

Art. 4 : Programme de travail à réaliser au titre du protocole de préfiguration 15

4.1 : Etudes urbaines – Espace d'habitat Jacqueline Auriol - Chamiers 15

4.2 : Etude d'une stratégie de redynamisation et de développement économique des quartiers 15

4.3 : Calendrier récapitulatif des actions en phase protocole de préfiguration 16

Art. 5 : Opération (s) faisant l'objet d'une autorisation anticipée de démarrage 17

Art. 6 : Association des habitants et des usagers au projet de renouvellement urbain 17

6.1 : Modalités d'association des habitants au projet de renouvellement urbain 17

6.2 : Modalités de mise en place d'une maison du projet 17

Art. 7 : Articulation avec la Convention intercommunale d'attribution prévue à l'article 8 de la loi du 21 février 2014 18

Art. 8 : Gouvernance et conduite de projet 19

8.1 : Gouvernance 19

8.1.1 : Gouvernance et pilotage du contrat de ville 19

8.1.2 : Gouvernance et pilotage du projet de renouvellement urbain du quartier d'intérêt régional de Chamiers 22

8.2 : Conduite de projet 25

8.2.1 : Objectifs, contenus de la mission, résultats et impacts attendus 25

8.2.2 : Positionnement de l'équipe projet 26

8.2.3 : Effets leviers de la mission sur le quartier et ses habitants 26

8.2.4 : Calendrier de mise en œuvre 26

8.2.5 : Modalités de suivi de réalisation de l'action 27

8.3 : Association des maitres d'ouvrage et des futurs investisseurs privés 27

Art. 9 : Opérations financées au titre du programme de travail **27**

9.1 : Modalités de financement par l'ANRU de la conduite du projet de renouvellement urbain 27

9.2 : Modalités de financement par l'ANRU des études, expertises et moyens d'accompagnement du projet prévus dans le programme de travail 27

9.3 : Modalités de financement par l'ANAH des études et des expertises du programme de travail 28

9.4 : Modalités de financement par la Caisse des Dépôts du programme de travail 29

9.5 : Modalités de financement du programme de travail par d'autres partenaires 30

9.5.1 : Département de la Dordogne 30

9.5.2 : Ville de Coulounieix-Chamiers 31

9.5.3 : Agglomération du Grand Périgueux 32

9.5.4 : Office public Périgueux Habitat 33

Art. 10 : Opérations d'investissement financées dans le protocole de préfiguration **33**

Art. 11 : Durée du protocole de préfiguration **34**

Art. 12 : Conditions de finalisation du projet de convention pluriannuelle de renouvellement urbain – point de rendez-vous avec l'ANRU **34**

Art. 13 : Conditions juridiques de mise en œuvre et d'application du protocole de préfiguration **34**

13.1 : Contreparties mises à disposition d'UESL- Action logement 34

13.2 : Intégration des exigences d'insertion des habitants des quartiers prioritaires politique de la ville dans les marchés publics, notamment destinées aux opérations du protocole 34

13.3 : Le financement des opérations contractualisées dans le protocole 35

13.3.1 : Le financement des opérations par l'ANRU 35

13.3.2 : Le financement des opérations par l'ANAH 35

13.3.3 : Le financement des opérations par la Caisse des Dépôts et consignations 35

13.3.4 : Le financement des opérations par d'autres partenaires 35

13.4 : Contrôle et audits 36

13.5 : Conséquences du non-respect des engagements 36

13.6 : Clause de renégociation du protocole 36

13.7 : Traitements des litiges 36

13.8 : Conditions d'attribution des concours financiers de l'agence 37

Annexes 39

PROTOCOLE DE PREFIGURATION
DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE CHAMIERS
CO-FINANCE PAR L'ANRU DANS LE CADRE DU NPNRU

Vu le Règlement Général de l'ANRU relatif au NPNRU en vigueur

Vu le Règlement Comptable et Financier de l'ANRU relatif au NPNRU en vigueur,

Vu la délibération n°DD158-2015 du 29 octobre 2015 de la communauté d'agglomération du Grand Périgueux

Vu la délibération n° 2015/02 du 16 novembre 2015 de la commune de Coulounieix-Chamiers,

Vu la réunion d'examen du projet de renouvellement urbain sur le quartier de Chamiers - Commune de Coulounieix-Chamiers en date du 19 novembre 2015

SIGNATAIRES

- L'Etat, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, établissement Public industriel et commercial de l'Etat, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° 453 78 252, dont le siège est à Paris (6e), 69 bis rue de Vaugirard, 75 006 Paris ci-après dénommée l'ANRU ou l'Agence, l'Agence nationale de l'habitat, établissement public à caractère administratif, sis 8 avenue de l'Opéra – 75 001 PARIS,

  Représentés par M. Christophe BAY, Préfet du département de la Dordogne, délégué territorial de l'ANRU, délégué de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) dans le département,

- La Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux, représentée par son Président, désigné ci-après « porteur de projet »,

- La Commune de Coulounieix-Chamiers, représentée par son Maire,

- Les maîtres d'ouvrage des actions inscrites au programme de travail :
  - Office public de l'habitat « Périgueux habitat »
  - Office public de l'habitat « Dordogne Habitat »
  - Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux
  - Ville de Coulounieix-Chamiers

- La Caisse des Dépôts représentée par sa directrice régionale.

PREAMBULE

➢ Localisation du quartier prioritaire « Chamiers »

Le quartier de Chamiers se situe entièrement sur la commune de Coulounieix-Chamiers dans le prolongement du bourg de Coulounieix-Chamiers au sud. Bordé par le Gour de l'Arche et le Toulon (quartiers prioritaires de Commune de Périgueux), il est séparé d'eux par la rivière Isle et la voie verte. (cf. cartes annexe 1 et 2)
Ce quartier en cœur de ville bénéficie de la proximité immédiate de nombreux services et équipements et occupe une position clé pour le projet de centralité de la ville. Il est en effet situé en articulation stratégique entre le boulevard de la ville (l'avenue du Général De Gaulle qui borde le quartier au sud), et le secteur du Bas-Chamiers au nord.
Il s'agit d'un quartier d'habitat social (563 logements dont 498 en collectif) datant de la fin des années 60, marqué par son histoire ouvrière (SNCF, EDF) et le rapatriement d'Algérie. Bien que sa population affiche des signes inquiétants de fragilité, ce quartier, aussi appelé « quartier Jacqueline Auriol » (sur proposition de l'amicale des locataires du quartier et acceptée par tous les acteurs), n'a jamais fait l'objet d'opérations de renouvellement urbain alors que ce quartier était déjà reconnu en priorité 1 au titre du CUCS 2007-2014.

➢ Eléments saillants du diagnostic du quartier prioritaire « Chamiers »

▪ En matière de cohésion sociale

- **une précarité omniprésente** (environ *70% des locataires vivent sous le seuil de pauvreté (987€/mois) et près de 35% des chefs* de ménage sont sans emploi) dont la part augmente (depuis 3 ans, 60% des installations) et qui se trouve particulièrement marquée chez les jeunes, avec des conséquences sur la santé physique mais aussi psychique (hausse des conduites dépressives en général, aggravation des conduites à risques ou déviantes chez les jeunes) ;
- **des difficultés de « vivre ensemble »** avec une forte dynamique de rajeunissement et une grande diversité culturelle : 94% des ménages de moins de 30 ans installés depuis moins de 5 ans, soit ¼ environ des nouvelles installations, problèmes de cohabitation avec les personnes âgées installées depuis longtemps, population étrangère 3 fois plus nombreuse que sur l'agglomération, avec 20 nationalités différentes, souvent des primo-arrivants maîtrisant mal la langue française ;
- **une forte présence de familles monoparentales et familles nombreuses** avec près de 25% de familles de 3 enfants et plus, 38% de familles monoparentales souvent avec plusieurs enfants à charge dont la part est en augmentation ;
- **des établissements scolaires confrontés à la précarité et à l'évasion scolaire** : 40% des élèves du collège Jean Moulin issus de catégories socio-professionnelles défavorisées et presque autant d'élèves boursiers (39% des 420 élèves), avec des effectifs en baisse à la fois dans l'école et dans le collège, une non scolarisation de 42% des enfants de 2 à 5 ans et de 13% des enfants de 15 à 17 ans.
- **des faits de délinquance persistants** avec, par exemple, 24% des mesures de la Protection Judiciaire de la Jeunesse pour des actes d'incivilité situées sur le quartier.

- **En matière d'habitat et de cadre de vie**

- **un parc de logements important mais très vieillissant** : 563 logements HLM construits entre 1955 et 1972 en grande majorité collectifs (87%) et de grande taille (75% de types T3 et T4) dans des immeubles de 4 à 7 étages à petits loyers (T3 de 60m² à 250€) ;
- **une faible attractivité résidentielle** : forte stigmatisation, - 6% de population en 5 ans, taux de vacance de 12%, fort turnover avec 52% des ménages installés depuis - de 5 ans. Une mixité sociale encore peu développée avec une surreprésentation du logement social (plus de 60% à l'échelle de l'Iris) et une paupérisation du quartier et des demandeurs de logement HLM, accentuant le risque de déclin socio-économique et d'accélération du décrochage.
- **des espaces extérieurs généreux mais sous-exploités, usés et peu appropriés par les habitants**, confrontés à des pratiques et usages conduisant à leur dégradation (nombreuses épaves de voiture, stockage de matériaux ferreux, circulation d'engins motorisés sur espaces verts,…) et peu d'équipements de convivialité (jeux, mobilier,…), mais aussi un réseau viaire et un stationnement très présents et en mauvais état, qui génèrent des sous-espaces urbains sans qualité, indifférenciés et monotones ;
- **un territoire refermé sur lui-même et mal connecté** : Le quartier bénéficie de la proximité immédiate de nombreux services et équipements et occupe une position clé pour le projet de centralité de la commune de Coulounieix-Chamiers. Néanmoins, dans sa forme urbaine, la cité J. Auriol s'identifie et se différencie nettement du tissu urbain avoisinant. Le quartier présente également un aspect fermé qui nuit à son intégration : il n'existe que 3 axes routiers donnant sur l'avenue du Général de Gaulle (or beaucoup d'habitants ne sont pas motorisés). Egalement, l'accès aux communes avoisinantes est malaisé car les transports en commun sont difficilement accessibles et les liaisons douces (passerelle à proximité de la voie ferrée et passerelle située en aval du château des Izards) ne sont pas forcément très lisibles. L'aménagement urbain tel qu'il est conçu actuellement est ainsi peu propice aux échanges et au rayonnement du quartier au-delà de ses « frontières », ce qui n'est pas sans incidences sur des problématiques plus sociales liées aux incivilités, au sentiment d'insécurité et à la délinquance.
- **des équipements déqualifiés ou dans des conditions précaires de fonctionnement et de développement** (city-stade, gymnase, centre social) pourtant très appropriés par les habitants du quartier
- **une forte demande d'un équipement de convivialité** et de sociabilité au cœur du quartier.

- **En matière de développement économique et d'emploi**

- **une déprise économique** qui s'accélère, malgré des disponibilités immobilières identifiées ;
- **une part importante des non-diplômés** (31,7 %) au sein de la population : plus de deux fois plus importante qu'en moyenne sur le territoire (12,9 % sur l'agglomération), dont 56,6 % de **femmes ;**
- **des ouvriers presque 2 fois plus nombreux** (39,4 %) que sur le reste de l'agglomération (21,7 %) et une très faible part des cadres et professions supérieures (2,9 %) ;
- **un taux de chômage particulièrement élevé** (36,4 %) et en forte augmentation (+ 30 % entre 2006 et 2011) qui impacte particulièrement les jeunes de 15-24 ans (52 % et une hausse de 55 % entre 2006 et 2011), mais aussi les femmes (+ 21 %).
- **des difficultés de mobilité** qui freinent notamment l'accès à l'emploi, avec une très forte dépendance aux transports en commun (32% de ménages sans voiture, + de 58% des jeunes accompagnés sans autre moyen de transport) et une mobilité qui se heurte à de nombreux freins (inadaptation de l'offre de transports, mauvais usages et incompréhension de l'offre, difficulté physique de rejoindre l'arrêt de bus pour les personnes âgées ou les mamans avec poussette, manque de connexions entre le réseau Péribus et les autres possibilités de déplacement, notamment la voie verte et les pistes cyclables) ;
- **d'autres freins à la recherche et l'obtention d'un emploi des publics** : manque de motivation (difficulté d'acceptation des contraintes des horaires, dégradation des représentations sociales sur la valeur travail, sur ou sous-estimation des compétences professionnelles), décalage entre le temps long de l'accompagnement vers l'emploi et la précarité des emplois proposés, temps de mobilisation par la formation trop longs pour l'attention des jeunes (30 à 35 h/semaine), accès difficile au monde de l'entreprise, par manque des « codes » et un faible accès à l'information sur les offres, situations de travail au noir, décrochage scolaire nécessitant un travail de prévention et

de médiation en lien avec l'Éducation Nationale pour établir un lien de confiance éducateurs spécialisés /élèves décrocheurs,

- **Des freins liés aux dispositifs d'insertion** : problème généralisé d'accès aux dispositifs d'accès/de retour vers l'emploi (clauses d'insertion ou plan régional de formation), pourtant destinés aux jeunes mais dont ils ne profitent pas et des effets de seuils de certains dispositifs : par exemple les chantiers éducatifs qui deviennent inaccessibles aux jeunes de + de 25 ans, pourtant volontaires, un manque de cohérence des solutions d'accompagnement vers l'emploi « une compétition à l'insertion, un millefeuilles. »

➢ Les grands objectifs de la stratégie urbaine intégrée (SUI) et du contrat de ville du Grand Périgueux

Conformément aux objectifs de la nouvelle politique de la ville définis dans l'article 1er de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, la stratégie urbaine intégrée (SUI) du Grand Périgueux entend approfondir, amplifier et renouveler les interventions visant à revaloriser ses quartiers les plus défavorisés, en améliorant les conditions de vie de leurs habitants et en réduisant les écarts de développement entre ces quartiers et les autres territoires de l'intercommunalité, dans une optique de cohésion territoriale et sociale renforcée et durable.

Pour ce faire, les actions soutenues au titre de cette stratégie devront contribuer :

- **à lutter contre les inégalités de tous ordres** (économiques, sociales, urbaines) qui touchent les habitants des quartiers en difficulté et à leur garantir une égalité réelle d'accès à l'emploi, aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services ainsi qu'à un environnement sain et de qualité ;
- **à arrimer durablement les quartiers prioritaires à la dynamique globale de développement du Grand Périgueux,** incarnée dans son projet de territoire 2014-2020, en agissant sur tous les leviers permettant de favoriser leur intégration dans le territoire (accessibilité des quartiers et mobilité des habitants, mixité fonctionnelle et sociale, développement économique, etc.).

Plus précisément, la SUI du Grand Périgueux poursuit les grands objectifs suivants au titre des 3 piliers thématiques des nouveaux Contrats de Ville :

- réduire la pauvreté, favoriser l'égalité des chances pour les habitants des quartiers prioritaires et promouvoir le lien social (pilier 1 cohésion sociale) ;
- améliorer de façon visible et concrète la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires et renforcer la mixité fonctionnelle et sociale (pilier 2 renouvellement urbain et cadre de vie) ;
- réduire l'écart de taux d'emploi entre les quartiers prioritaires et le reste du territoire, notamment pour les jeunes, et promouvoir l'activité économique et l'entreprenariat dans ces quartiers (pilier 3 développement économique et emploi

1 – Cohésion sociale

Enjeu : L'inclusion sociale des populations doit prendre appui sur les activités fortement porteuses de lien social et d'autonomie que sont l'éducation, la culture et le sport, mais aussi sur l'implication des habitants

Orientation stratégique 1

Donner aux enfants et aux jeunes les meilleures chances de réussite

Priorité 1 – Coordonner et optimiser les actions pour la réussite éducative, notamment au sein des PRE

Priorité 2 – Lutter contre l'échec scolaire et prévenir les décrochages précoces au sein et hors des établissements scolaires

Priorité 3 – Accompagner les parents qui rencontrent des difficultés dans leur démarche éducative

Priorité 4 – Renforcer l'attractivité et l'excellence des établissements scolaires

Orientation stratégique 2

Promouvoir la diversité, soutenir les solidarités et lutter contre les discriminations

Priorité 1 – Développer les actions de prévention et d'information sur les discriminations au sein des quartiers

Priorité 2 – Favoriser le lien social et toutes les initiatives qui mettent en exergue la promotion des valeurs citoyennes, de l'ouverture culturelle et de l'acceptation de l'autre

Orientation stratégique 3

Permettre l'accès à la santé, aux droits, aux services et aux activités

Priorité 1 – Etablir un diagnostic précis de l'offre des soins et privilégier les actions qui en favorisent l'accès

Priorité 2 – Mettre en œuvre les conditions d'accès aux droits pour tous

Priorité 3 – Réduire les inégalités d'accès à l'offre et aux pratiques sportives, culturelles et de loisirs

2 – Cadre de vie et renouvellement urbain

Enjeu : Le désenclavement et le renouvellement urbain des quartiers en difficulté doivent être accélérés car ils facilitent un traitement global des problématiques, enclenchent un processus de transformation durable des quartiers et conditionnent leur attractivité résidentielle et économique

Orientation stratégique 4

Transformer l'image des territoires urbains en difficulté en favorisant leur désenclavement, une meilleure diversité sociale et en valorisant leur attractivité

Priorité 1 – Développer l'attractivité résidentielle en privilégiant la rénovation de l'habitat et son adaptation aux besoins exprimés

Priorité 2 – Favoriser le désenclavement des territoires en difficulté en développant les liaisons avec les équipements structurants de l'agglomération dans un cadre de stratégie multimodale de transport

Priorité 3 – Faire de la mixité sociale un objectif pour assurer un équilibre entre les territoires de l'agglomération

Priorité 4 – Impliquer, informer et concerter à chaque étape des processus de transformation des quartiers

3 – Développement économique et emploi **Enjeu :** La conciliation entre compétitivité et cohésion doit s'appuyer sur une double stratégie de revitalisation des activités existantes sur les quartiers et de développement d'activités nouvelles en lien avec les filières porteuses du territoire et l'économie sociale et solidaire	Orientation stratégique 5 – Redonner une dynamique économique fondée sur la promotion des talents, la revitalisation des équipements et un plan concerté de formation et d'insertion	**Priorité 1** – Œuvrer à une réelle dynamique économique en pérennisant et en facilitant l'installation d'entreprises et d'un tissu commercial au sein des quartiers **Priorité 2** – Accompagner les publics les plus fragiles (familles monoparentales, jeunes et seniors, demandeurs d'emploi de longue durée, etc.) dans des dispositifs d'insertion, de formation et d'emploi durables par un suivi individualisé
	Orientation stratégique 6 – Actionner les leviers de la politique de l'emploi, de la formation et de l'économie	**Priorité 1** – Coordonner et développer l'accès aux dispositifs et contrats aidés, d'insertion etc. au profit des habitants des quartiers, pour rendre les solutions lisibles, cohérentes et convaincantes **Priorité 2** – Promouvoir et mobiliser les métiers et les outils de formation continue et de l'alternance, auprès des habitants, des acteurs économiques et des acteurs de l'éducation et de l'insertion, en adéquation avec les filières économiques porteuses du territoire

Article 1. Quartiers d'intervention (cf carte annexe 1)

Les quartiers prioritaires au titre du contrat de ville : La liste de quartiers prioritaires de la Politique de la Ville a été rendue publique le 17 juin 2014 et officialisée par décret des 3 juillet et **30 décembre 2014 (contours définitifs)** : le quartier de Chamiers (commune de Coulounieix-Chamiers) -et celui de la Boucle de l'Isle (commune de Périgueux).

Les quartiers de veille active : Les quartiers de La Gare (Périgueux), du Bas-Chamiers (Coulounieix-Chamiers) et des Hauts d'Agora (Boulazac) continueront, dans le prolongement du CUCS 2007-2014, à faire l'objet d'une vigilance spécifique de la part des partenaires du contrat, de manière à pouvoir accompagner leur évolution et être en situation de réagir à des difficultés particulières (voir carte ci-après). A ce titre, ils pourront continuer à bénéficier de l'ingénierie de la politique de la ville, de la mobilisation accrue du droit commun et de la pérennisation de certains dispositifs spécifiques tels que la réussite éducative et les adultes-relais. Cela permet donc de mettre en place ou de maintenir des actions d'intégration transversales, des ateliers sociolinguistiques, etc.

Une spécificité locale : les territoires fragilisés : Les partenaires locaux du contrat de ville ont également souhaité étendre leur vigilance sur deux quartiers dont les critères sociaux sont alertant mais dont le nombre d'habitants inférieur à 1 000 n'a pas permis leur inscription dans la géographie prioritaire. Il s'agit des quartiers Pagot (Coulounieix-Chamiers) ancien quartier de priorité 1 dans le Contrat de ville 2000-2006, Les Mondoux et Le Bassin (Périgueux) dont la situation de fragilité a été conjointement signalée par les services sociaux du Département de la Dordogne, les équipes de prévention spécialisée de l'agglomération et le bailleur social Périgueux Habitat. Ces quartiers ne pourront pas bénéficier des dispositifs et des crédits spécifiques de la politique de la ville de l'Etat, mais ils feront l'objet d'une attention particulière des autres partenaires du contrat pour suivre leur évolution et renforcer les éventuelles interventions afin d'éviter le risque de basculement à terme dans la géographie prioritaire.

Les quartiers faisant l'objet d'un projet de renouvellement urbain : 3 quartiers sont plus particulièrement visés par des actions en matière d'amélioration du cadre de vie et de renouvellement urbain au sein du contrat de ville : il s'agit :

- **Du quartier d'intérêt régional au titre du NPNRU: Chamiers (cf. annexe 2)**
- Du quartier prioritaire du **Gour de l'Arche (boucle de l'Isle)** : fin d'opération ANRU 1 (démolition de Saltgourde, 220 logements et reconstitution de l'offre)
- Du quartier de veille active **des Hauts d'Agora** : réhabilitation des logements (178 logements collectifs/ 16 pavillons) (hors financement ANRU)

Article 2. Objectifs poursuivis dans le quartier visé au présent protocole de préfiguration

2.1. Orientations stratégiques du contrat de ville

Du plan d'action global du contrat de ville a été extrait un certain nombre d'actions particulièrement structurantes pour les quartiers prioritaires, et rassemblées dans un **plan d'action « cœur de SUI (Stratégie Urbaine Intégrée)** ». Elles relèvent exclusivement des piliers 2 et 3 de la SUI :

- Au titre du pilier 2, il s'agit principalement d'actions d'investissement visant l'attractivité des quartiers prioritaires (suite du PRU 1 sur le Gour de l'Arche, futur PNRU 2 sur « Chamiers ») ;

•Au titre du pilier 3, il s'agit d'actions stratégiques et d'investissement à vocation économique ou d'actions d'accompagnement des porteurs de projet et des habitants en faveur du développement économique au cœur des quartiers prioritaires et de l'emploi des habitants.

Les actions inscrites dans le plan d'actions « cœur de SUI » répondent à la nécessité de concentrer les efforts et de conjuguer les moyens disponibles pour un effet levier maximal sur les quartiers prioritaires.

Ainsi, dans le volet cadre de vie et le renouvellement urbain au cœur de la stratégie urbaine intégrée l'objectif est de transformer l'image des territoires urbains en difficulté en favorisant leur désenclavement, une meilleure diversité sociale et en valorisant leur attractivité

Le diagnostic a mis en évidence les progrès réalisés ces dernières années grâce notamment aux interventions de l'ANRU et du projet urbain intégré FEDER-FSE sur les autres quartiers politique de la ville. Il a également mis en avant les **atouts** des quartiers comme la présence d'un bon niveau d'équipement et de service, leur environnement naturel exceptionnel et des disponibilités foncières parfois importantes. Mais il a aussi pointé **les faiblesses et les besoins persistants**, en particulier la déqualification des espaces publics, des équipements et des logements, l'image trop négative et la faible attractivité résidentielle, l'enclavement et l'insuffisance des liaisons internes et inter-quartiers, ou encore le manque de diversification de l'offre de logements.

Les projets de quartier proposent une approche globale et articulée des problématiques urbaines de ces secteurs autour de 4 types d'intervention qui viennent poursuivre et compléter les efforts engagés précédemment :

- la requalification et la diversification de l'offre de logements pour mieux répondre aux évolutions des besoins et au service d'une plus grande mixité sociale ;
- la requalification des espaces publics et la valorisation du patrimoine naturel au service d'une amélioration du cadre de vie, d'un renforcement des unités urbaines qualitatives, de la création d'espaces de centralité et de la promotion du lien social ;
- la remise à niveau et le développement de l'offre d'équipements et de services à la population en faveur d'une meilleure cohésion sociale, de plus d'égalité des chances et du « mieux vivre ensemble » ;
- la réorganisation des trames viaires au sein des quartiers prioritaires et le renforcement des connexions douces entre les quartiers et avec la voie verte le long de l'Isle (axe structurant intercommunal), au service du désenclavement des quartiers et d'une mobilité renforcée de leurs habitants.

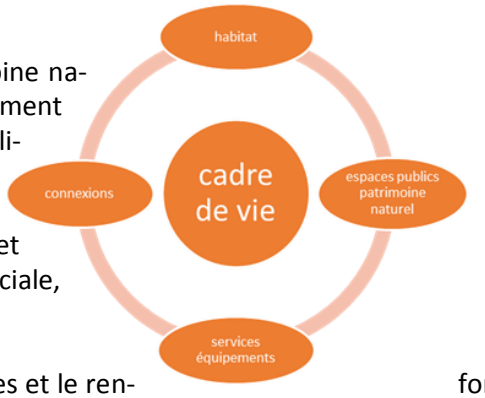

Cf. annexe 3

2.2. Premiers objectifs en matière de renouvellement urbain

Le volet urbain du contrat de ville définit 4 grands objectifs :

Priorité 1 – Développer l'attractivité résidentielle en privilégiant la rénovation de l'habitat et son adaptation aux besoins exprimés.

Priorité 2 – Favoriser le désenclavement des territoires en difficulté en développant les liaisons avec les équipements structurants de l'agglomération dans un cadre de stratégie multimodale de déplacements.

Priorité 3 – Faire de la mixité sociale un objectif pour assurer un équilibre entre les territoires de l'agglomération.

Priorité 4 – Impliquer, informer et concerter à chaque étape des processus de transformation des quartiers.

2.2.1 Les actions Inter quartiers (cf. annexe 3)

Le Grand Périgueux va porter trois types d'opérations structurantes :

- la création du **pôle intercommunal des cultures urbaines**, équipement phare au service notamment de la priorité « jeunesse » définie dans le cadre du projet de mandat 2014-2020 du Grand Périgueux, qui va s'implanter littéralement au cœur des quartiers prioritaires de la boucle de l'Isle au sens large ;

- la poursuite des aménagements nécessaires à la réalisation **des liaisons inter-quartiers** prioritaires au sein de la boucle de l'Isle au sens large pour éliminer les effets de rupture liés à la présence de l'Isle et créer les conditions « physiques » nécessaires au désenclavement et à la réintégration des secteurs prioritaires dans la dynamique d'agglomération ;

- **l'accompagnement des habitants** pour le respect de leur cadre de vie et des aménagements réalisés et à venir, à travers des actions d'éducation à l'environnement et l'optimisation de la gestion des déchets.

L'ambition pour le Grand Périgueux est de ré-impulser, par des actions structurantes, une dynamique visant à conforter et **à développer les liens entre la Boucle de l'Isle et Chamiers, ainsi qu'entre ces deux quartiers prioritaires et le reste du territoire communautaire**.

2.2.2 Les actions sur le quartier de Chamiers (cf. annexe 3)

Seuls ont vocation à être contractualisés avec l'ANRU les objectifs et actions relatives au **quartier d'intérêt régional de Chamiers.** En effet, contrairement à d'autres secteurs prioritaires de l'agglomération, le quartier Chamiers n'a pas encore bénéficié jusqu'à ce jour d'un programme lourd de réhabilitation physique avec l'appui des pouvoirs publics. Or, le diagnostic a montré à quel point il nécessite une remise à niveau globale de son offre de logement, de ses équipements et de ses espaces publics.

C'est l'objectif que se fixent aujourd'hui la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux avec la commune de Coulounieix-Chamiers et leurs partenaires à travers la définition d'un ambitieux projet de renouvellement urbain visant à améliorer le cadre de vie, à renforcer la mixité et à transformer l'image de ce quartier, au service de ses habitants.

Ce programme, qui bénéficiera du soutien du volet régional du NPNRU et qui sollicite en complément le soutien des fonds européens et de la Région au titre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI), s'organisera autour de trois types d'intervention :

- L'amélioration de la fonction « habitat » du quartier.
- La requalification et la valorisation des espaces publics.
- La consolidation et la mise à niveau de l'offre d'équipements et services à la population.

L'amélioration de la fonction habitat du quartier

L'espace d'habitat J. Auriol, construit dans les années 60 et autour duquel s'organise le quartier Chamiers, est le principal quartier d'habitat social de la Dordogne. Il n'a pas fait l'objet de réhabilitations d'ampleur récente, ni de ses logements et bâtiments, ni de ses espaces extérieurs et voiries.

L'objectif est de réhabiliter et de renouveler le parc social, qui présente de nombreux signes de vétusté, et de construire une offre alternative de logements en vue de diversifier le peuplement et d'encourager la mixité sociale. Quatre actions sont prévues :

- La réalisation d'une étude-enquête socio-urbaine visant à comprendre les situations sociales en jeu et les évolutions à l'œuvre dans le quartier depuis une quinzaine d'années. Cette étude permettra la définition d'un plan d'actions à moyen terme pour la revalorisation de l'espace d'habitat et des espaces publics. Cette étude pluri-disciplinaire (sociologues, architectes et urbanistes) s'appuiera sur une implication forte des habitants.
- La réalisation d'études techniques comprenant des diagnostics croisés. Il s'agit :

- de diagnostics thermiques afin de déterminer les bâtiments cibles d'un programme de réhabilitation énergétique.
- de diagnostics de structure et de l'état du bâti pour consolider les données constructives actuelles.
- de diagnostic d'accessibilité afin d'estimer les travaux à mener pour faciliter l'accès aux entrées d'immeubles pour les personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite
- d'études de résidentialisation pour traiter la question de la sécurité et du confort des habitants dans les immeubles.

- La mise en œuvre d'un programme de réhabilitation durable du parc de logements locatifs sociaux (dont la réhabilitation de « confort et sécurité » et la réhabilitation thermique) et/ou démolition éventuelle d'une partie du parc.
- La création de 20 logements pour personnes âgées et/ou handicapées pour diversifier l'offre de logements et répondre aux besoins spécifiques des personnes âgées. Le diagnostic a montré que les personnes âgées sont de plus en plus nombreuses et de plus en plus isolées dans le quartier.

La requalification des espaces publics

Le quartier Chamiers se caractérise par la présence de nombreux espaces extérieurs entre les immeubles constituant la cité J. Auriol. En complément de l'intervention sur les logements, il est prévu l'engagement d'un programme de requalification totale des espaces publics et privés, des cheminements internes de (re)connexion au sein du quartier et des liaisons vers le reste de la ville et de l'agglomération.

L'objectif est de modifier le fonctionnement interne de l'espace d'habitat au service d'une amélioration de l'attractivité et du cadre de vie. Pour ce faire, quatre actions sont prévues :

- La réhabilitation des espaces publics et des espaces de nature pour leur redonner une valeur d'usage, favoriser leur réappropriation par les habitants et ainsi réduire les conflits d'usage ;
- La création de nouveaux espaces (aménagements paysagers, création d'espaces piétonniers, aménagement d'une « place du village » au cœur de la cité) pour encourager une identification positive des habitants dans leur environnement ;
- Des travaux de cheminements doux pour relier le quartier à son environnement, pour retrouver les conditions d'une meilleure circulation interne, et poursuivre sa reconnexion en liaisons douces à la voie et aux futurs sites structurants (pôle des cultures urbaines, espace des Jardinots, quartier Boucle de l'Isle…) ;
- La réhabilitation du site des anciens jardins cheminots SNCF « Les Jardinots », en s'appuyant sur des dispositifs d'insertion. Le projet, intitulé « Les chemins du potager », vise à réhabiliter un vaste espace naturel composé d'une centaine de jardins, actuellement à usage privatif, pour en faire un espace de rencontre et de lien social ouvert aux habitants, aux écoles et aux associations du quartier. Dans ce cadre, il est prévu de développer des actions collectives et pédagogiques autour de la nature et de la culture potagère raisonnée.

La consolidation et la mise à niveau de l'offre d'équipements et de services à la population

Des interventions sont également envisagées sur les équipements et services à la population afin de redynamiser la vie de quartier et de mieux répondre aux besoins des habitants. Trois grandes interventions sont prévues et phasées jusqu'en 2020 :

- La création d'un nouvel équipement public structurant dans le quartier : la Maison des associations et de la citoyenneté, qui accueillera la « Maison de projet » du NPNRU sur l'un des espaces délaissés du quartier. Cet

équipement permettra de soutenir et de redynamiser la vie associative du quartier et le lien social, en répondant aux besoins de locaux des associations. Il offrira également une infrastructure nouvelle, capable d'accueillir des manifestations communales de grande envergure, favorisant ainsi le brassage des populations au service d'une plus grande mixité sociale.

- La création d'un Pôle d'animation et de services intégrés autour de l'actuel centre social Saint-Exupéry, qui regroupera dans un même lieu le centre social, le CCAS, le Centre Médico-Social (CMS) et d'autres acteurs associatifs ou services impliqués dans l'action sociale et l'animation sur le quartier. Ce nouvel équipement permettra d'améliorer l'accueil du public, de développer les services proposés et d'en renforcer la cohérence grâce à la proximité entre acteurs favorisant la mutualisation et les synergies. Il pourrait notamment accueillir le dispositif de soutien à la création d'entreprises « CitésLab », dont la mise en place est en cours de réflexion, ainsi que le pôle d'accueil, d'orientation et d'information en matière d'emploi / formation (cf. pilier 3).
- La consolidation du pôle sportif de proximité : le complexe (ancien gymnase de l'ASPTT et city-stade) est très utilisé par les habitants du quartier et de la commune (voire de l'agglomération pour certaines activités). Construit il y a plus de 30 ans, il nécessite des travaux de réhabilitation importants pour assurer le maintien de la pratique de sports en salle de proximité, et son attrait pour un public extérieur, condition essentielle d'une réelle mixité autour des pratiques sportives.
- L'appui au déploiement des projets à vocation économique dans les quartiers prioritaires. Deux types d'actions individuelles sont prévues et/ou en cours de définition. Il s'agit de :
    - Soutien aux acteurs économiques (entreprises, créateurs d'entreprises) ou aux initiatives mises en œuvre pour les aider dans la **réalisation de projets de création, de pérennisation ou de développement d'activités économiques**.
    - Soutien aux projets structurants qui visent à **optimiser les conditions d'accueil et de développement d'activités économiques** dans les quartiers prioritaires, au service de leur attractivité économique – notamment les projets d'investissement à vocation économique dans les quartiers prioritaires qui sont à l'étude aujourd'hui dans le cadre de la déclinaison opérationnelle du volet « développement économique » du projet de mandat du Grand Périgueux.

A noter : hors financement ANRU mais en lien avec le projet de renouvellement urbain et le contrat de ville, deux études vont être menées par Epareca :

- une étude commerciale basée sur une analyse des comportements d'achat et des besoins des habitants et usagers du quartier afin d'anticiper les perspectives de mutation du tissu existant et de déterminer la programmation praticable (transferts ou création d'activités nouvelles). Cette étude sera complétée par des rencontres avec les commerçants existants conduites par Epareca.
- une étude de potentiel en immobilier d'entreprises afin de mesurer le potentiel d'accueil d'entreprises, notamment artisanales.

Article 3. Points d'attention et demandes d'approfondissement souhaitées par l'Anru dans le cadre du protocole de préfiguration

Les études de définition du projet devront permettre en toute priorité le désenclavement du quartier, avec une ouverture notamment sur le quartier de ville prioritaire « Boucle de l'Isle » de la ville de Périgueux.

D'autre part, il est fortement préconisé qu'une étude de soutenabilité financière soit menée pour les principaux maîtres d'ouvrage, à savoir la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux, la ville de Coulounieix-Chamiers et l'Office Public Périgueux Habitat.

Le programme de travail définitif acté au présent protocole de préfiguration vise à répondre à ces attentes.

Article 4. Programme de travail à réaliser au titre du protocole de préfiguration

4.1. Etude socio-urbaine et études techniques – Espace d'habitat Jacqueline Auriol- Chamiers –

Orientation stratégique : Transformer l'image des territoires urbains en difficulté en favorisant une meilleure diversité sociale et en valorisant l'attractivité résidentielle en lien avec les habitants

Priorité d'intervention : Développer l'attractivité résidentielle en privilégiant la rénovation de l'habitat

Maître d'ouvrage : Office Public de l'Habitat, PERIGUEUX HABITAT

Objectifs de l'action, résultats et impacts attendus :

L'objectif premier de l'étude est de comprendre les situations sociales en jeu et les évolutions à l'œuvre dans le quartier depuis une quinzaine d'années, en se démarquant des filtres courant d'appréhension des difficultés sociales qu'en ont les pouvoirs publics.

Le second objectif est d'envisager des mesures concrètes et un plan d'actions à moyen terme :

- ✓ pour l'Office Public de l'Habitat afin qu'il revalorise l'espace d'habitat
- ✓ pour les 3 acteurs OPH/Ville/Agglomération afin que soient requalifiés les espaces publics.

Les études techniques pré-opérationnelles détermineront les critères de faisabilité opérationnelle du projet.

Partenaires de l'action :

Grand Périgueux- ANRU- Comité régional (CR) d'Aquitaine- Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)- Conseil Départemental de la Dordogne- Ville de Coulounieix-Chamiers- Direction Départementale des Territoires (DDT)- Préfecture de la Dordogne- Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) - Conseil citoyen du quartier de Chamiers- Ville de Périgueux.

Effet levier de l'action sur les quartiers de la politique de la ville et leurs habitants :

Outil d'aide à la décision.

Prise en compte de la parole des habitants au cours d'entretiens individuels.

Valorisation des dispositifs de concertation existants.

Calendrier de mise en œuvre

Date du début de l'action : janvier 2016 Date de fin de l'action : juin 2017

	2016				2017			
Phase	Protocole							
opérationnel	X	X	X	X	X	X		

4.2 Etude d'une stratégie de redynamisation et de développement économique des quartiers

Afin de favoriser le dynamisme, l'innovation et la création d'activités nouvelles sur les quartiers, le Grand Périgueux souhaite définir une stratégie de redynamisation et de développement économique pour guider la mise en opérations à court et moyen terme.

Orientation stratégique : Redonner une dynamique économique fondée sur la promotion des talents, la revitalisation des équipements existants et un plan concerté de formation et d'insertion
Priorité d'intervention : Pérenniser et faciliter l'installation d'entreprises et d'un tissu commercial au sein des quartiers.

Maîtres d'ouvrage : Agglomération du Grand Périgueux et Ville de Coulouneix-Chamiers

Objectifs de l'action, résultats et impacts attendus :

L'objectif de l'étude est de définir une stratégie de redynamisation et de développement économique et un programme d'actions dans les quartiers qui permette aux décideurs du territoire (élus, chefs d'entreprises, acteurs économiques) :

- d'enclencher une dynamique économique basée sur la revitalisation des activités existantes sur les quartiers et le développement d'activités nouvelles à partir des ressources du territoire, en lien avec filières porteuses et l'économie sociale et solidaire ;
- d'affirmer une possible attractivité économique des quartiers et une image de « terres d'initiatives et de projets » ;
- de soutenir les initiatives des acteurs économiques et l'emploi

Partenaires de l'action :

Chambres consulaires, EPARECA, ANRU/ DDT, CDC, Conseil Régional, Département, Clubs d'entreprises.

Effet levier de l'action sur les quartiers de la politique de la ville et leurs habitants :

- Une nouvelle attractivité économique des quartiers ;
- Le maintien et le développement des activités économiques existantes et de proximité ;
- L'émergence et l'implantation d'activités nouvelles voire innovantes, en cohérence avec la stratégie économique de l'agglomération ;
- La prise d'initiative économique de porteurs potentiels de projets dans les quartiers et de nouvelles possibilités d'emploi.

Calendrier de mise en œuvre

Date de début d'opération : novembre 2015 Date de fin d'opération : juin 2016

	2016				2017			
Phase	Protocole							
opérationnel	X	X						

4.3. Calendrier récapitulatif des actions en phase protocole de préfiguration

PHASE PROTOCOLE									
	Maitrise d'ouvrage	2016				2017			
		Trimestres				Trimestres			
Etudes Socio-urbaine et techniques	Périgueux Habitat	X	X	X	X	X	X		
Etude Epareca	Ville de Coulouneix-Chamiers et CA Grand Périgueux	X							

Article 5. Opération(s) faisant l'objet d'une autorisation anticipée de démarrage

Sans objet

Article 6. Association des habitants et des usagers au projet de renouvellement urbain

6.1 .Modalités d'association des habitants au projet de renouvellement urbain

La participation des habitants constitue un des principes fondateurs de la politique de la ville. Ainsi, les conseils citoyens doivent pouvoir être acteurs de la politique de la ville et de la transformation des quartiers. Cela implique de s'ancrer dans le quotidien de vie des habitants, de leur permettre de s'insérer pleinement dans ses territoires. Ainsi, dans un esprit de démocratie locale, la ville de Coulounieix-Chamiers a décidé de confier l'accompagnement de la mise en place du conseil citoyen au centre social Saint-Exupéry, qui est un lieu ouvert à tous.

Le conseil citoyen est composé de **24 membres** qui ont été tirés au sort le 31 mars 2015 en séance du conseil municipal. Ils sont répartis selon les collèges suivants :

Collège 1 « Habitants » : 12 titulaires (50% des membres), à parité femmes/hommes
Collège 2 « Associations » : 8 titulaires, à parité femmes/hommes
Collège 3 « Professions libérales » : 1 titulaire
Collège 4 « Commerçants, artisans, entreprises » : 3 titulaires (avec mixité de genre)

Deux correspondants du Conseil Citoyen sur le quartier politique de la ville et projet de renouvellement urbain :

- participent aux instances de pilotage du contrat de ville et de NPNRU d'intérêt régional,
- sont associés aux réunions des chefs de projet en fonction des thématiques abordées ou des projets soumis à discussion, ainsi qu'aux réunions de la Direction technique de projet,
- font le lien avec les conseils citoyens et présenteront à chaque réunion du conseil citoyen un point sur les projets en cours et sur les évolutions proposées,
- assurent en lien avec les chefs de projets, l'organisation des réunions des acteurs locaux des quartiers prioritaires,
- informent les référents de tout problème ou de toute évolution nécessaire sur leur quartier.

Des rencontres inter-conseils citoyens peuvent être organisées pour échanger sur les opérations liées au renouvellement urbain et ses déclinaisons territoriales.

Les membres désignés du conseil citoyen sont membres du comité technique et du comité de pilotage du projet. Ils seront également associés aux groupes de travail thématiques.

Au-delà de ces instances, ils seront associés et participeront à toutes les actions de communication et d'information sur le projet à destination de tous les habitants du quartier.

Enfin, l'amicale des locataires de la « cité Jacqueline Auriol » est également partie prenante du projet.

6.2 Modalités de mise en place d'une maison du projet :

Construire un bâtiment multifonction faisant office de maison de quartier (maison du projet durant le NPNRU) et salle polyvalente (2000m²) permettra de :

- ✓ Doter le quartier de Chamiers d'un équipement à destination du conseil citoyen et des associations afin de redynamiser la vie associative, en déclin sur le quartier.
- ✓ Disposer sur la commune d'une salle capable de recevoir un grand nombre de personnes pour des manifestations diverses (repas, animations, mariages, etc.) et des grands spectacles.

- ✓ Permettre de créer du lien social à travers certaines activités réalisables dans cette infrastructure.

Dans l'attente et durant la construction de ce bâtiment, une salle municipale au cœur du quartier sera mise à disposition du conseil citoyen et des associations afin de favoriser les échanges et d'associer le plus tôt possible les habitants au projet de renouvellement urbain.

Article 7. Articulation avec la convention intercommunale d'attribution prévue à l'article 8 de la loi du 21 février 2014

La Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux, associée aux services de l'Etat dans le département et les communes signataires du Contrat de ville politique de la ville, conclura une convention intercommunale dite « Convention d'équilibre territoriale » qui définit, en cohérence avec **la politique intercommunale en matière d'attributions de logements sociaux et les objectifs du contrat de ville** avec :

- Le préfet du département
- le département,
- les bailleurs sociaux possédant ou gérant du patrimoine sur le territoire intercommunal
- les organismes collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction titulaires de droits de réservation sur ce patrimoine une convention intercommunale qui définit, en cohérence avec la politique intercommunale en matière d'attributions de logements sociaux et les objectifs du contrat de ville,
- et les communes membres de l'Agglomération du Grand Périgueux

La convention doit notamment définir :

- des objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à l'échelle intercommunale à prendre en compte pour les attributions de logements sociaux, dont les mutations, en tenant compte de la situation des quartiers prioritaires de la politique de la ville
- des modalités de relogement et d'accompagnement social dans le cadre des projets de renouvellement urbain ;
- des modalités de la coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation pour mettre en œuvre les objectifs de la convention.

Les associations de locataires sont bien évidement consultées et impliquées dans cette démarche, les associations œuvrant pour l'insertion ou le logement des personnes défavorisées et des associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement.
Le Programme Local de l'Habitat de l'agglomération étant actuellement en cours d'élaboration, cette convention d'équilibre territoriale doit être élaborée dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement. Cette démarche sera initiée en parallèle et lien étroit avec l'élaboration du PLH : la première impulsion à la mise en place de la conférence Intercommunale du Logement a d'ailleurs eu lieu le 13 novembre 2015 lors des Rencontres de l'Habitat du Gand Périgueux, et plus particulièrement avec un atelier dédié à cette question (*Mixité sociale et politique de la ville : l'articulation entre le PLH et le Contrat de Ville : Les attentes sur les outils issus de la loi ALUR/ loi ville : CIL et Gestion partagée de la demande et de l'information).*

Dès à présent, la démarche pressentie est la suivante :

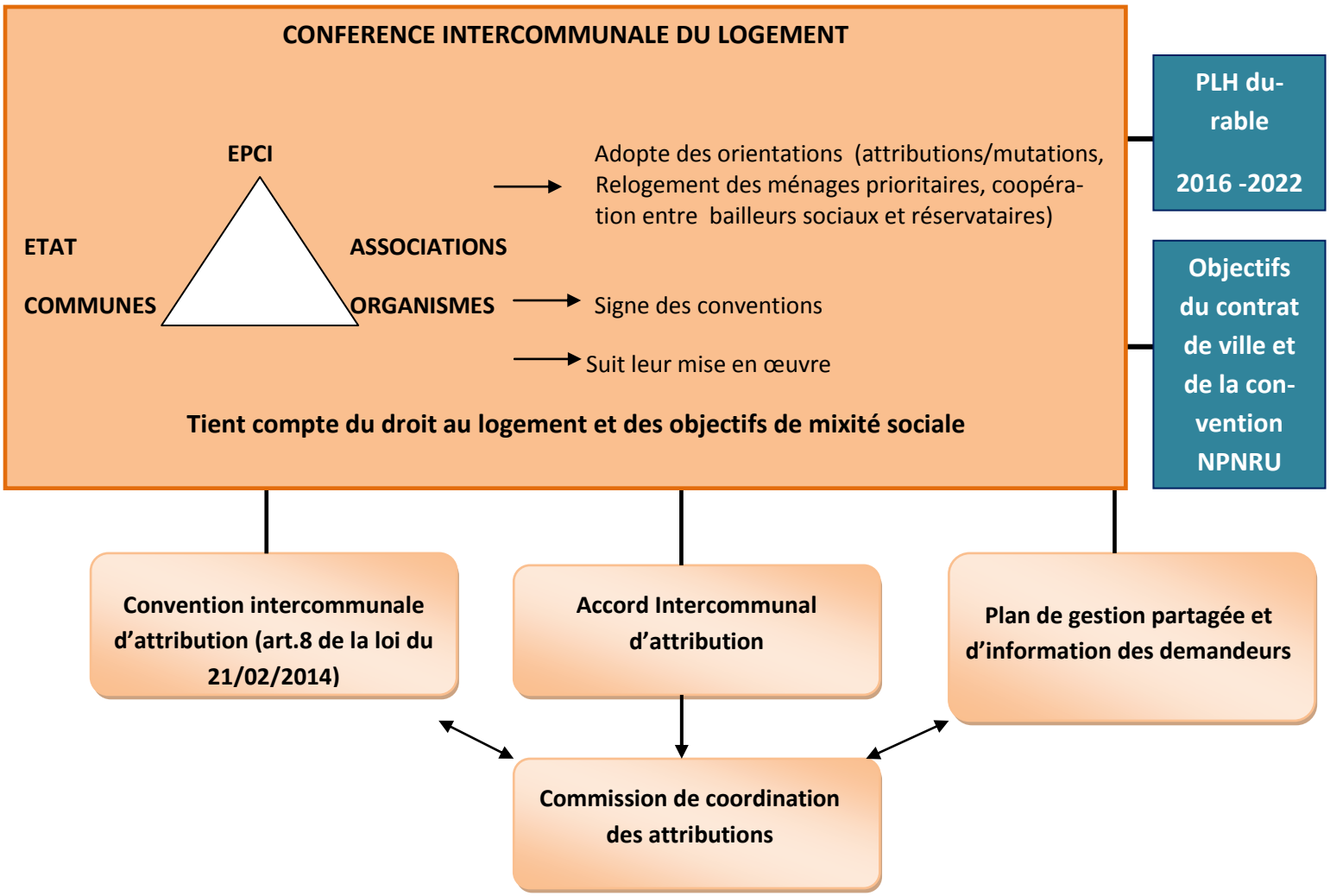

Au-delà de la conférence intercommunale du logement, les différentes opérations envisagées dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier de Chamiers s'inscrivent dans un objectif de mixité sociale. Dès à présent, plusieurs pistes ont été évoquées, qu'il conviendra de préciser au fil de la construction du projet :

- diversification de l'offre sur site avec des logements :
- notamment dédiés aux personnes âgées,
- En accession à la propriété sur le foncier disponible,
- En accession à la propriété ou en locatif conventionné de l'autre côté de l'avenue du Général de Gaulle (dans le cadre d'un dispositif d'opération programmée ANAH)

Article 8. Gouvernance et conduite de projet

8.1. Gouvernance

8.1.1 Gouvernance et pilotage du Contrat de ville

Un comité de pilotage « politique » et stratégique

Co-présidé par le préfet et le président du Grand Périgueux, il prend connaissance de l'avancée du contrat de ville sur la base d'un rapport annuel de réalisation, débat de son contenu et prend les décisions nécessaires de réajustement des objectifs ou de mobilisation spécifique des moyens au regard des constats. Il fixe les priorités de l'appel à projets annuel, en matière de politique de la ville.

Dans ce cadre, il est notamment chargé de :

- valider les actions menées dans le cadre du contrat de ville, leurs modalités de financement et leur portage,
- valider les évaluations menées annuellement et tous les trois ans,
- décider des inflexions nécessaires à apporter pour la réussite du projet urbain, du projet économique et du projet de cohésion sociale ;
- demander à la direction technique du projet des expertises particulières et des rapports d'étape,
- vérifier la cohérence des actions proposées et de mesurer l'opportunité de les pérenniser.

Le comité de pilotage est composé :

- du préfet de département assisté du sous-préfet chargé de la mission politique de la ville ;
- du président du Grand Périgueux et des élus communautaires délégués sur cette thématique ;
- des maires des communes concernées (quartiers prioritaires et quartiers de veille) : Boulazac, Coulounieix-Chamiers et Périgueux ;
- du président du conseil régional ou de son représentant ;
- du président du conseil départemental ou de son représentant ;
- du procureur de la République ;
- du président de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ;
- du directeur de l'agence régionale de santé (ARS) ;
- du directeur de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) ;
- du directeur de la direction départementale des territoires (DDT), délégué adjoint de l'ANRU ;
- des présidents des bailleurs sociaux ;
- des présidents des chambres consulaires ;
- du directeur régional de la caisse des dépôts ;
- des représentants « référents » des conseils citoyens.

Une direction technique de projet

La direction technique de projet assure le suivi permanent du contrat de ville et des actions validées par le comité de pilotage inscrites dans le contrat de ville ou suscitées à l'occasion des temps de bilan et d'analyse. Elle est composée :

- du sous-préfet en charge de la mission politique de la ville et du référent politique de la ville de la DDCSPP ;
- du chef de projet politique de la ville du Grand Périgueux, assisté d'un référent politique de la ville ;
- des référents désignés par chaque commune concernée (Boulazac, Coulounieix-Chamiers, Périgueux) ;
- du référent politique de la ville désigné par le conseil départemental ;
- du référent politique de la vile désigné par le conseil régional.

Ce petit groupe de 10 personnes (« task force ») se réunit régulièrement (une fois par mois) et assure le suivi opérationnel du contrat de ville. Il peut s'adjoindre en fonction des thématiques abordées (habitat, mobilité, santé, emploi, éducation, etc.) la présence des référents thématiques nominativement identifiés, au sein des services locaux de l'Etat et au sein des collectivités ou institutions membres du comité de pilotage.

Cette direction de projet est chargée :

- de préparer les décisions et les réunions du comité de pilotage politique ;
- de veiller au bon fonctionnement du dispositif d'évaluation, et notamment à la bonne collecte des informations auprès des partenaires et à la production des rapports annuels ;
- d'analyser les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du contrat et de proposer des évolutions ;
- de suivre la mise en œuvre du contrat, des actions et du portage financier ;
- de suivre la mise en œuvre des différents dispositifs (PEL, PRE, CLSPD,…) ;
- d'avertir le comité de pilotage politique de tous problèmes rencontrés ;

- de rencontrer régulièrement les porteurs d'actions et les acteurs de terrain, de travailler et d'échanger avec eux de l'impact des actions menées.

Elle est aussi chargée par le comité de pilotage de l'organisation de réunions thématiques avec d'autres participants (porteurs de projets, experts extérieurs, ...) visant à faciliter la mise en œuvre de certains objectifs du contrat.

Dès la signature du contrat, quatre groupes de travail sont notamment mis en place :

- un groupe de travail concernant les axes relatifs à l'éducation, la réussite éducative et le décrochage scolaire ;
- un groupe de travail relatif au renouvellement urbain, au cadre de vie et à la mobilité ;
- un groupe de travail concernant les axes relatifs à l'emploi et au développement économique ;
- un groupe de travail sur les valeurs de la république, la citoyenneté et la lutte contre les discriminations.

Ces groupes de travail n'ont pas tous vocation à perdurer sur la durée du contrat, d'autres groupes pourront être activés. Ils réunissent les référents désignés et les principaux partenaires institutionnels ou associatifs concernés par la réalisation de l'objectif.

Un comité technique des signataires

Le comité technique est l'instance partenariale technique. Il est composé :

- des membres de la direction technique de projet ;
- des référents techniques des autres signataires du contrat de ville ;
- des représentants des conseils citoyens.

Il se réunit deux fois par an (minimum), préalablement aux réunions du comité de pilotage. Son rôle est de permettre à l'ensemble des référents techniques de faire le point sur l'avancement du contrat, d'échanger sur les propositions à formuler aux décideurs du comité de pilotage, de préparer les éléments financiers de programmation, de finaliser les éléments de bilan et de compte-rendu aux décideurs.

À l'échelle des communes, le pilotage des projets de territoire s'appuie également sur deux instances pilotées par chacun des trois maires de Boulazac, Coulounieix-Chamiers et Périgueux.

Un comité de pilotage pour chaque projet de quartier

Il est composé de l'ensemble des partenaires et représentants locaux des signataires du contrat de ville impliqués dans la mise en œuvre des axes du projet de territoire. Il se réunit une fois par an, à l'invitation du maire pour faire le point sur l'avancée du projet de territoire.

Il prend connaissance du bilan annuel des réalisations et se prononce sur la poursuite des objectifs et les priorités pour l'année à venir. Des représentants du conseil citoyen participent aux échanges concernant l'avancée du projet de territoire, l'impact des actions menées, l'évolution du quartier et les ajustements nécessaires.

<u>Une revue de projets à l'échelle de chaque quartier inscrit dans le contrat</u>

Elle a lieu une fois par an et réunit le maire, l'adjoint au maire en charge de la politique de la ville, le délégué du préfet ainsi que les représentants des directions et services de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) et de la Direction départementale des territoires (DDT), en charge de la conduite opérationnelle du contrat de ville et les collectivités partenaires (Grand Périgueux, Département de la Dordogne, Région Aquitaine), etc.

Cette revue de projets permet de faire le point de l'avancée des projets de territoire, d'identifier les freins et d'ajuster en conséquence les moyens et les objectifs, de vérifier leur bonne cohérence avec les objectifs du contrat de ville. Une revue de projet spécifique au projet de renouvellement urbain pour Chamiers relevant de l'ANRU est prévue au sein de sa gouvernance et son pilotage. Un lien sera fait entre les instances « Projet de renouvellement urbain » et contrat de ville.

Un rapport annuel pour chacun des projets de quartiers est formalisé. Il est transmis à la direction technique de projet et porté à connaissance des membres du comité de pilotage.

Le schéma de la gouvernance présenté ci-dessus fait apparaître les différents niveaux d'organisation de la mise en œuvre du contrat de ville. Le réseau de coordonnateurs référents « politique de la ville » en constitue le socle technique, chacun ayant un rôle d'interface primordial.
La dimension partenariale y est fortement intégrée, à la fois dans les instances repérées, et dans les temps d'échange collectifs et territorialisés réguliers.

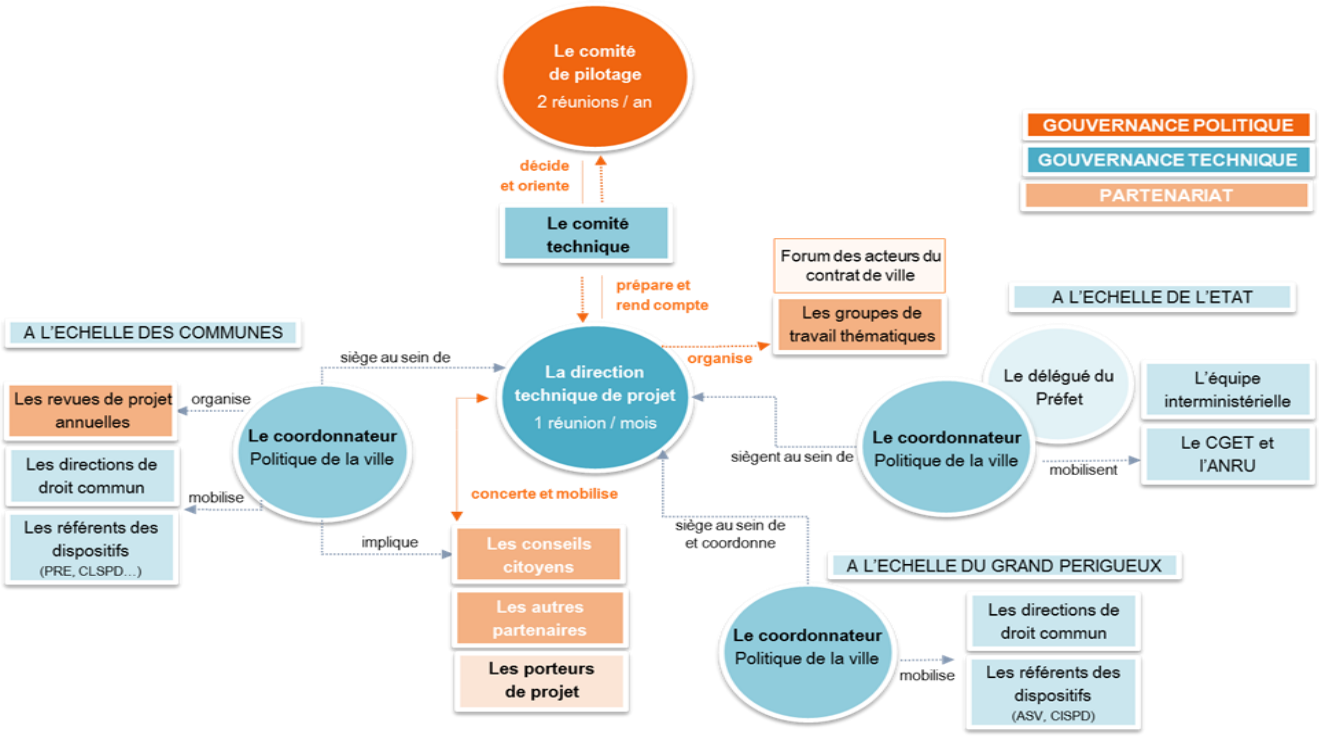

8.1.2 Gouvernance et pilotage du Projet de renouvellement urbain du quartier d'intérêt régional de Chamiers

La gouvernance du projet urbain de Chamiers répond aux mêmes enjeux de réussite que ceux du contrat de ville et aux mêmes objectifs à savoir :

- Installer des instances de pilotage stratégiques et opérationnelles,
- Organiser des instances et structures de concertation efficaces et participatives,
- Développer des outils pertinents d'observation, de suivi et d'évaluation

Le Comité de pilotage en charge du pilotage « politique » et stratégique

Co-présidé par le préfet, délégué territorial de l'ANRU et le président du Grand Périgueux, il prend connaissance de l'avancée du projet de renouvellement urbain sur la base d'un rapport annuel de réalisation, débat de son contenu et prend les décisions nécessaires de réajustement des objectifs ou de mobilisation spécifique des moyens au regard des constats.

Dans ce cadre, il est notamment chargé :

- de valider les actions menées dans le cadre du protocole et de la convention ANRU, leurs modalités de financement et leur portage ;
- de valider les évaluations menées annuellement,
- de décider des inflexions nécessaires à apporter pour la réussite du projet urbain, en lien avec le projet éco-

nomique et du projet de cohésion sociale mentionné au contrat de ville,
- de demander à la direction technique du projet de renouvellement urbain de Chamiers des expertises particulières et des rapports d'étape,
- de vérifier la cohérence des actions proposées et de mesurer l'opportunité de les pérenniser.

Le comité de pilotage est composé :

- du préfet de département, délégué territorial à l'ANRU, délégué de l'ANAH dans le département,
- du président du Grand Périgueux et des élus communautaires délégués sur cette thématique,
- du maire de la commune de Coulounieix-Chamiers,
- du président de l'Office Public Périgueux Habitat,
- du président de l'Office Public Dordogne Habitat,
- du directeur régional de la caisse des dépôts et consignations,
- du président du conseil régional
- du président du conseil départemental,
- du président d'Aliance Territoires,
- du directeur de la direction départementale des territoires (DDT),
- du directeur de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDSCPP),
- des représentants du conseil citoyen de Coulounieix-Chamiers,
- des présidents des chambres consulaires,
- des présidents des bailleurs sociaux présents sur le département,
- du président d'Emmaüs Dordogne

Ou de leur(s) représentants(s)

Il se réunit au moins une fois par an avec un temps dédié à la revue du projet de renouvellement urbain. Ce comité peut se réunir en comité restreint ou séances supplémentaires chaque fois que cela est nécessaire à la demande conjointe du préfet et du président du Grand Périgueux.
Il travaille en étroite collaboration avec le comité de pilotage du contrat de ville qui traite de thématiques complémentaires propres au contrat : la cohésion sociale- la réussite éducative- l'emploi- etc… mais également le volet urbain des autres territoires non éligibles au NPNRU en lien avec la direction de projet du NPNRU. Cette dernière fera remonter au moins une fois par an au comité de pilotage du contrat de ville les avancées du projet urbain de Chamiers.

Le comité technique

Le comité technique est l'instance partenariale technique : il est co-présidé par le Directeur Départemental des Territoires, délégué territorial adjoint ANRU et le Directeur général de services de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux ou leurs représentants. Il est composé de :

- des représentants du pôle Habitat et renouvellement urbain de la Direction Départementale des Territoires (DDT),
- des représentants des Pôles politique de la ville et logement de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDSCPP),
- du délégué du Préfet à la Politique de la ville,
- du chargé d'opération renouvellement urbain de Périgueux Habitat et de Dordogne Habitat, et tout autre service pouvant être associé au projet,
- du chef de projet renouvellement urbain de l'agglomération du Grand Périgueux,

- de la directrice du Pôle habitat, mobilité et cohésion sociale du Grand Périgueux , assisté du référent Habitat et du Réfèrent Politique de la ville et de tout autre service pouvant être associé au projet (développement économique..),
- du réfèrent politique de la ville de Coulounieix-Chamiers et tout autre service associé au projet (services techniques, communication…),
- du représentant de la direction régionale de la Caisse des Dépôts et Consignation,
- des représentants du service Politique de la Ville du Conseil Régional,
- des représentants du service habitat du Conseil Départemental,
- d'un représentant d'Aliance Territoires,
- des représentants du conseil citoyen,
- du représentant d'Emmaüs Dordogne.

Il se réunit quatre fois par an (minimum), et à chaque fois que cela s'avère nécessaire. Son rôle est de permettre à l'ensemble des référents techniques de faire le point sur l'avancement du protocole et de la convention, d'échanger sur les propositions à formuler aux décideurs du comité de pilotage, de préparer les éléments financiers de programmation, de finaliser les éléments de bilan et de compte-rendu aux décideurs, d'affiner la revue de projet présentée en comité de pilotage une fois par an.
Il travaille en étroite collaboration avec le comité technique du contrat de ville qui traite de thématiques complémentaires propres au contrat : la cohésion sociale- la réussite éducative- l'emploi- etc… mais également le volet urbain des autres territoires non éligibles au NPNRU en lien avec la direction de projet du NPNRU. Cette dernière fera remonter deux fois par an au comité technique du contrat de ville les avancées du projet urbain de Chamiers.

<u>Le schéma de gouvernance et de pilotage du NPNRU de Chamiers</u>

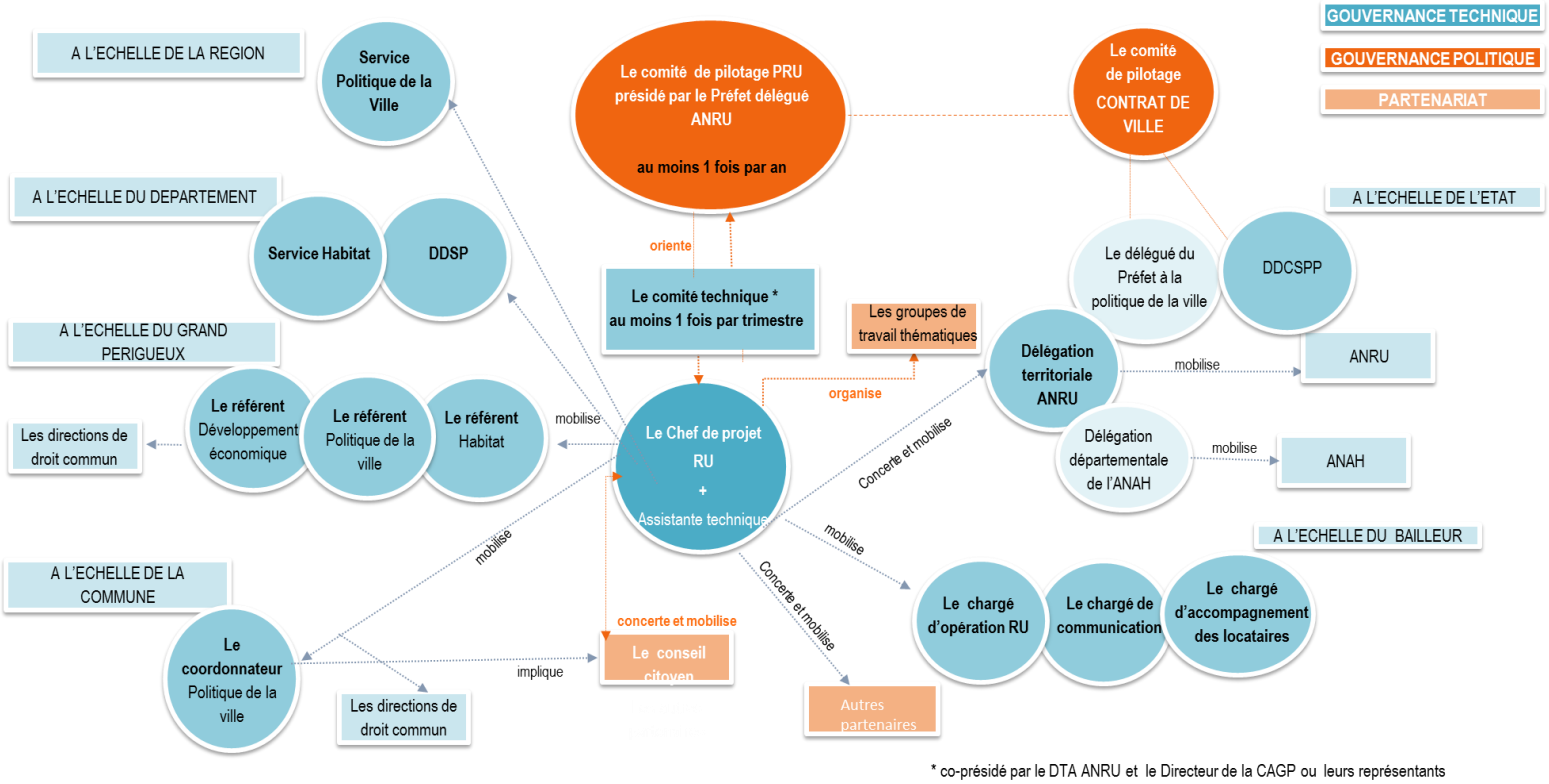

* co-présidé par le DTA ANRU et le Directeur de la CAGP ou leurs représentants

8.2. Conduite de projet

Une direction technique de projet de renouvellement urbain

La communauté d'Agglomération du Grand Périgueux est pilote du nouveau projet de renouvellement urbain pour le quartier d'intérêt régional de Chamiers. A ce titre, elle va mettre en place **une équipe projet** rattachée directement au Président de l'agglomération et son directeur général, composée :

- d'un chef et projet (1ETP)
- et d'une assistante technique (1ETP).

L'équipe sera complétée par les services communication de la ville de Chamiers qui seront sollicités autant que de besoin. La direction technique de projet de renouvellement urbain assure le suivi permanent du projet de renouvellement et des actions validées par le comité de pilotage inscrites au protocole et à la convention de renouvellement urbain ou suscitées à l'occasion des temps de bilan et d'analyse.

Ce petit groupe travaille en étroite collaboration quotidienne et peut s'adjoindre en fonction des thématiques abordées (habitat, mobilité, activités économiques, équipements, espaces publics, etc.) la présence des référents thématiques nominativement identifiés, au sein des services locaux de l'Etat et au sein des collectivités ou institutions membres du comité de pilotage.

8.2.1 Objectifs, contenu de la mission résultats et impacts attendus :

- Définir et formaliser le projet de rénovation urbaine 2015-2024 (PRU) dans le cadre du protocole de préfiguration et du processus de contractualisation (convention ANRU, etc.) ;

- Piloter le Projet urbain (habitat, équipements, activités économiques, espaces publics…) dans le respect des budgets, de la méthodologie, de la qualité et des plannings contractualisés avec les partenaires ;

- Articuler le PRU aux dispositifs de développement social, économique, environnemental ;

- S'assurer de la cohérence du projet avec les orientations communautaires, notamment des interventions en matière d'aménagement, d'équilibre de l'habitat et de mixité sociale, de déplacements, d'actions économiques, de services à la population (programmes de (re)construction, cohérence des interventions, etc.) ;

- Assurer la coordination des maîtrises d'ouvrage (commune, bailleurs, directions opérationnelles du Grand Périgueux) et l'animation de la démarche partenariale du projet, y compris le pilotage opérationnel des opérations d'investissement sur le quartier de la commune de Coulounieix-Chamiers et du Grand Périgueux (aménagements, équipements, habitat et interventions de proximité) réalisées sur le quartier ou à son bénéfice direct ;

- Mettre en place, contractualiser et piloter l'ensemble de l'ingénierie de projet, gérer les financements partenariaux (demandes de subventions, recettes foncières…) ;

- Elaborer et mettre en œuvre la convention de Gestion Urbaine de Proximité de Chamiers et participer aux instances de GUP de Boulazac et de Périgueux ;

- Définir et mettre en œuvre les interventions relatives aux mesures d'insertion par l'économie et l'emploi et suivre les procédures de relogement des ménages ;

- Préparer et animer le dispositif de pilotage stratégique (comité de pilotage) et technique en lien avec l'ensemble des partenaires et l'ANRU/DDT, préparer les arbitrages à rendre ;

- Organiser et animer les dispositifs de concertation et d'association des habitants en lien avec le Conseil citoyen (Maison de projet) ;

- En lien avec les instances concernées, définir et organiser la concertation-communication sur les opérations du projet (en direct ou en appui aux maîtres d'ouvrage), et garantir la bonne information sur le projet auprès des habitants ;

- Conduire le processus d'évaluation à chaque étape du projet ;

Cette liste non exhaustive est susceptible d'être modifiée en fonctions de l'avancée du projet.

8.2.2 Positionnement de l'équipe projet

Cette direction de projet, et notamment son chef de projet, sera dotée d'une lettre de mission dans laquelle sont clairement définies ses missions qui lui permet de s'appuyer sur les référents identifiés au sein des différentes structures partenaires (services de l'Etat, collectivité, bailleurs, etc.). Pour la ville de Chamiers, l'interlocuteur direct du Chef de projet est le maire de la commune (ou son représentant), assisté du directeur général des services et de la référente politique de la ville.

Au sein de la Communauté d'Agglomération, son interlocuteur direct est le Président du Grand Périgueux, assisté du Directeur Général des Services et de la Directrice Habitat, Mobilité et Cohésion Sociale.
Pour l'ANRU son interlocuteur direct est le pôle habitat/logement à la DDT.

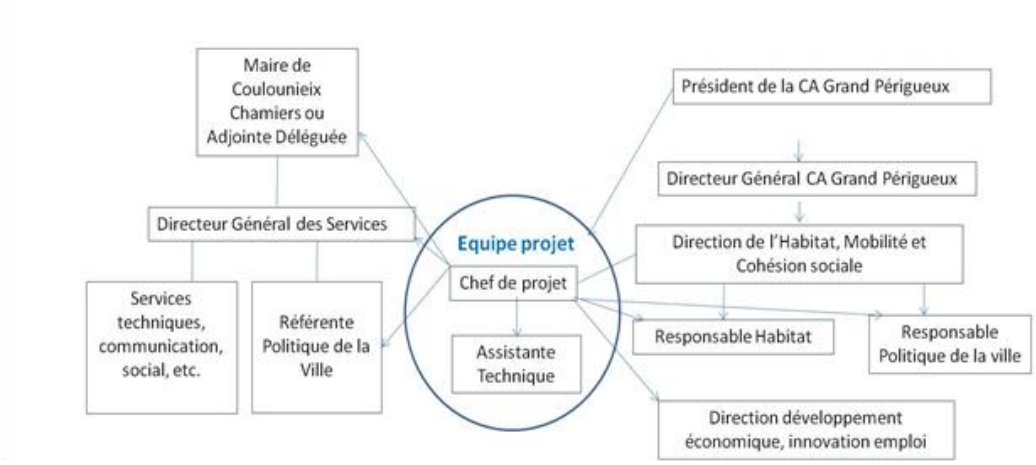

8.2.3 Effet levier de la mission sur le quartier et ses habitants :

Aide à la décision. Coordination des maîtrises d'ouvrage.
Prise en compte de la parole des habitants.
Valorisation des dispositifs de concertation existants

8.2.4 Calendrier de mise en œuvre

Date du début de l'action : février 2016 Date de fin de l'action : juin 2017

	2016				2017			
Phases	Protocole							
opérationnel	X	X	X	X	X	X		

8.2.5 Modalités de suivi de la réalisation de l'action

Une évaluation annuelle sur les objectifs fixés sera effectuée par l'employeur et le comité de pilotage validera le bilan d'avancement du projet en revue de projet au moins une fois par an.

8.3. Association des maîtres d'ouvrage et des futurs investisseurs privés

Tous les maitres d'ouvrages sont parties prenantes du comité technique et du comité de pilotage. Ils peuvent aussi se réunir autant que de besoin sur sollicitation de « l'équipe projet ».
Les acteurs économiques et les investisseurs privés pourront être associés au sein de groupes de travail dédiés puis intégrés, en fonction de l'évolution du projet, aux instances de gouvernance (comité technique et comité de pilotage).

Article 9. Opérations financées au titre du programme de travail

Les opérations financées par l'ANRU dans le cadre du présent protocole, ci-après présentées sont détaillées dans le tableau en annexe 7. Le financement des opérations par l'ANRU est réalisé conformément aux modalités prévues dans le titre II du règlement général de l'ANRU relatif au NPNRU.

9.1. Modalités de financement par l'Anru de la conduite du projet de renouvellement urbain

L'équipe projet (voir descriptif à l'article 8.2) est composée :

- du chef de projet (1 ETP) de renouvellement urbain au sein du Grand Périgueux
- d'une assistante technique au chef de projet, au sein du Grand Périgueux (1 ETP mise à disposition par la ville de Coulounieix-Chamiers)
- du service de communication de la ville de Coulounieix-Chamiers (sollicité sur le projet autant que de besoin par le Grand Périgueux)

Libellé précis de l'opération	Echelle (QPV de rattachement ou EPCI)	Maître d'ouvrage (raison sociale)	Assiette de subvention (HT)	Taux de subvention ANRU	Montant de subvention Anru	Commentaire (mode calcul subvention, cofinancements prévus…)	Date de démarrage (mois et année)	Durée de l'opération en mois (phase protocole)
Equipe projet (chef de projet+ assistante technique 2 ETP)	EPCI	CA du Grand Périgueux	Coût total : 121 000 € Assiette de subvention ANRU : 95 000 €	**50%**	**47 500 €**	Financeurs : -**Grand Périgueux** : 58 250 € - **Coulounieix-Chamiers :** 15 250€	Recrutements prévus : 02/2016 (assistante) et 05/2016 (chef de projet)	17 mois

9.2. Modalités de financement par l'Anru des études, expertises et moyens d'accompagnement du projet prévus dans le programme de travail

- L'étude socio-urbaine sera menée par une équipe comprenant sociologue, architecte et urbaniste. Elle sera alimentée notamment par :

- Une étude des données statistiques (Collectivités, Etat, CAF, OPH, …) pour représenter la précarité à l'œuvre,
- Des entretiens avec l'ensemble des acteurs publics, associatifs et privés,
- Une étude sociologique approfondie menée auprès des habitants.

Des propositions architecturales seront avancées pour faire évoluer l'espace d'habitat Jacqueline Auriol, en intégrant la possibilité d'émargement à un programme régional de rénovation urbaine.

- Les études techniques comprendront des diagnostics croisés. Elles seront menées par des prestataires agrées.
    - Des diagnostics thermiques seront engagés afin de déterminer les bâtiments cibles d'un programme de réhabilitation énergétique.
    - Des diagnostics de structure et de l'état du bâti permettront de consolider les données constructives actuelles.
    - Des diagnostics d'accessibilité envisageront les travaux à mener pour faciliter l'accès aux entrées d'immeubles pour les personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite.
    - Des études de résidentialisation traiteront la question de la sécurité et du confort des habitants dans les immeubles

Voir descriptif complet à l'article 4.

Libellé précis de l'opération	Echelle (QPV de rattachement ou EPCI)	Maître d'ouvrage (raison sociale)	Assiette de subvention (HT)	Taux de subvention ANRU	Montant de subvention ANRU	Commentaire (mode calcul Subvention, cofinancements prévus…)	Date de démarrage (mois et année)	Durée de l'opération en mois
Etude socio-urbaine	QPV Chamiers	Périgueux Habitat	90 000€	**50%**	**45 000 €**	**Coût TTC : 108 000€** **Ville de Coulounieix-Chamiers** : 5 000€ **Grand Périgueux** : 11 000€ **CDC** : 18 000€ **Département de La Dordogne** : 11 000€ **Périgueux habitat :** 18 000€ (TVA non récupérable)	02/2016	5 mois
Etudes techniques et études portant sur les questions de sécurité	QPV Chamiers	Périgueux Habitat	280 000€	**50%**	**140 000€**	**Périgueux habitat :** 140 000€	10/2016	8 mois

Les conclusions de ces études et expertises du programme de travail feront l'objet d'une présentation synthétique dans le dossier remis à l'Anru et à ses partenaires en vue de la signature d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain.

A titre exceptionnel et eu égard aux difficultés de la commune et de l'organisme HLM, les études techniques sous maîtrise d'ouvrage de Périgueux Habitat sont retenues pour un financement ANRU.

9.3. Modalités de financement par l'Anah des études et des expertises du programme de travail[1]

Une étude sur les co-propriétés dégradées et fragiles a été menée au niveau départemental sous la maîtrise d'ouvrage du conseil départemental et financée par l'ANAH. Il n'a pas été repéré de copropriétés dégradées et fra-

[1] *si au moins un des quartiers concernés par ce protocole comporte des enjeux importants sur le parc privé (copropriétés fragiles ou en difficulté, habitat ancien dégradé)*

giles sur la commune de Coulounieix-Chamiers dans le cadre de cette étude. Cependant, un zoom particulier pourrait être envisagé sur les copropriétés situées sur le secteur du quartier d'intérêt régional de Chamiers.
Par ailleurs, des logements appartenant à l'Union des Amis des Compagnons d'Emmaüs (UACE) sont situés sur le périmètre du projet d'intérêt régional de renouvellement urbain de Chamiers. Une étude portant sur la réhabilitation de ces logements est prévue en 2016 avec demande de financement sur la ligne nationale « Humanisation » de l'ANAH.

Libellé précis de l'opération	Echelle (QPV de rattachement ou EPCI)	Maître d'ouvrage (raison sociale)	Assiette de subvention (HT)	Taux de subvention ANAH	Montant de subvention ANAH	Commentaire (mode calcul Subvention, cofinancements prévus…)	Date de démarrage (mois et année)	Durée de l'opération en mois
Etude « humanisation » logements Emmaüs (20 places)	QPV Chamiers	UACE	30 000€	**50%**	**15 000 €**	**UACE :** 15 000€	04/2016	5 mois

9.4. Modalités de financement par la Caisse des Dépôts du programme de travail

Les opérations financées par la Caisse des Dépôts, ci-après présentées, sont mentionnées en annexe 10. Les modalités d'intervention seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maitres d'ouvrage concernés et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

Libellé précis de l'opération	Echelle (QPV de rattachement ou EPCI)	Maître d'ouvrage (raison sociale)	Assiette de subvention (HT)	Taux de subvention CDC	Montant de subvention CDC	Commentaire (mode calcul Subvention, cofinancements prévus…)	Date de démarrage (mois et année)	Durée de l'opération en mois
Etude socio-urbaine	QPV chamiers	Périgueux Habitat	90 000 €	**20%**	**18 000€**	**Coût TTC : 108 000€** **Ville de Coulounieix-Chamiers** : 5 000€ **Grand Périgueux** : 11 000€ **ANRU :** 45 000 € **Département de La Dordogne** : 11 000€ **Périgueux habitat :** 18 000€ (TVA non récupérable)	02/2016	5 mois
Epareca	QPV Chamiers	Ville et grand Périgueux	20 642,50€	**33,33%**	**8 219,50€**	**Cout TTC : 24 771 €** **Ville de Coulounieix-Chamiers** : 4 166 € **Grand Périgueux** : 4 166 € **EPARECA :** 4091,50 € + 4 128 € de TVA	11/2015	6 mois
Etude de soutenabilité financière	QPV Chamiers	Grand Périgueux	20 833,33 €	**50 % du TTC**	**12 500 €**	**Cout TTC : 25 000 €** **Grand Périgueux :** 8 333,33 € + 4 166,67 € de TVA	03/2017	2 mois

9.5. Modalités de financement du programme de travail par d'autres partenaires

9.5.1 : Département de la Dordogne :

Libellé précis de l'opération	Echelle (QPV de rattachement ou EPCI)	Maître d'ouvrage (raison sociale)	Assiette de subvention (HT)	Financeur	Taux de subvention	Montant de subvention	Commentaire (mode calcul Subvention, cofinancements prévus…)	Date de démarrage (mois et année)	Durée de l'opération en mois
Etude socio-urbaine	QPV chamiers	Périgueux Habitat	90 000€	**Département de la Dordogne**	**12,22%**	**11 000€**	**Coût TTC : 108 000€** **Ville de Coulounieix-Chamiers** : 5000€ **Grand Périgueux** : 11 000€ **CDC** : 18 000€ **ANRU :** 45 000 € **Périgueux habitat :** 18 000€ (TVA non récupérable)	02/2016	5 mois

9.5.2. Ville de Coulouneix-Chamiers :

Libellé précis de l'opération	Echelle (QPV de rattachement ou EPCI)	Maître d'ouvrage (raison sociale)	Assiette de subvention (HT)	Financeur	Taux de subvention	Montant de subvention	Commentaire (mode calcul Subvention, cofinancements prévus…)	Date de démarrage (mois et année)	Durée de l'opération en mois
Etude socio-urbaine	QPV Chamiers	Périgueux Habitat	90 000 €	**Ville de Coulounieix-Chamiers**	**5,55 %**	**5 000€**	**Coût TTC : 108 000€** **ANRU :** 45 000€ **Grand Périgueux** : 11 000€ **CDC** : 18 000€ **Département de La Dordogne :** 11 000 € **Périgueux habitat** 18 000€ (TVA non récupérable)	02/2016	5 mois
Equipe projet (chef de projet+ assistante technique 2 ETP)	QPV / EPCI	CA du Grand Périgueux	Coût total : 121 000 € assiette de subvention ANRU 95 000€	**Ville de Coulounieix-Chamiers**	**12.6%**	**15 250 €**	**ANRU** : 47 500 € (50% 95 000€) **Grand Périgueux** 58 250 €	Recrutements prévus : 02/2016 (assistante) et 05/2016 (chef de projet)	17 mois et 14 mois
Epareca	QPV	Ville et Grand Périgueux	20 643€	**Ville de Coulounieix-Chamiers**	**17 %**	**4 166€**	**Cout TTC : 24 771 €** **CDC** : 8 219,50 € **Grand Périgueux** : 4 166 € **EPARECA :** 4091,50 + 4 128 € de TVA	11/2015	6 mois

9.5.3. Agglomération du Grand Périgueux :

Libellé précis de l'opération	Echelle (QPV de ratta-chement ou EPCI)	Maître d'ouvrage (raison sociale)	Assiette de subven-tion (HT)	Financeur	Taux de subven-tion	Montant de sub-vention	Commentaire (mode calcul Subvention, cofinan-cements prévus…)	Date de démar-rage (mois et année)	Durée de l'opération en mois
Etude socio-urbaine	QPV Chamiers	Périgueux Habitat	90 000 €	**C.A. du Grand Périgueux**	**12.22 %**	**11 000€**	**Coût TTC : 108 000€** **ANRU** : 45 000€ **Ville de Coulouneix-Chamiers** : 5 000 € **CDC** : 18 000€ **Département de La Dordogne** : 11 000 € **Périgueux habitat** 18 000€ (TVA non récupérable)	02/2016	5 mois
Equipe projet (chef de pro-jet+ assistante technique 2 ETP)	QPV / EPCI	CA du Grand Périgueux	Coût total : 121 000 € assiette de subvention ANRU 95 000€	**C.A. du Grand Périgueux**	**48 %**	**58 250€**	**ANRU** : 47 500 € (50% 95 000€) **Ville de Coulouneix-Chamiers** : 15 250 €	Recrute-ments prévus : 02/2016 (assis-tante) et 05/2016 (chef de projet)	17 mois et 14 mois
Epareca	QPV de Chamiers	Ville et Grand Périgueux	20 643€	**CA du Grand Périgueux**	**17%**	**4 166€**	**<u>Cout TTC : 24 771</u> €** **Ville de Coulounieix-Chamiers** : 4 166 € **CDC** : 8 219,50€ **EPARECA :** 4091,50 € + 4 128 € de TVA	11/2015	6 mois
Etude de soutenabilité financière	QPV de Chamiers	Grand perigueux	20 833,33	**CA du Grand Perigueux**	**50 % du TTC**	**8 333,33 €+ 4 166,67 € de tVA**	**<u>Cout TTC : 25 000 €</u>** CDC : 12 500 €	03/2017	2 mois

9.5.4 Office Public Périgueux Habitat :

Libellé précis de l'opération	Echelle (QPV de rattachement ou EPCI)	Maître d'ouvrage (raison sociale)	Assiette de subvention (HT)	Financeur	Taux de subvention	Montant de subvention	Commentaire (mode calcul Subvention, cofinancements prévus…)	Date de démarrage (mois et année)	Durée de l'opération en mois
Etude socio-urbaine	QPV Chamiers	Périgueux Habitat	90 000 €	**Périgueux Habitat**	**20 %**	**18 000€ (TVA non récupérable)**	**Coût TTC : 108 000€** **ANRU :** 45 000€ **Ville de Coulouneix-Chamiers :** 5 000 € **CDC :** 18 000€ **Département de La Dordogne :** 11 000 € **CA Du Grand Périgueux :** 11 000€	02/2016	5 mois
Etudes techniques	QPVI	Périgueux Habitat	280 000	**Périgueux Habitat**	**50 %**	**140 000 €**	**ANRU :** 140 000 €	10/2016	8 mois

Article 10 (*A titre exceptionnel*) Opérations d'investissement financées dans le protocole de préfiguration

Description des opérations d'investissement présentant un caractère incontestable, compatibles avec les objectifs et les ambitions du projet et prêtes au plan opérationnel, autorisées à titre exceptionnel par le comité d'engagement de l'Agence.

Libellé précis de l'opération	Nature d'opération	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Base de Financement (HT)	Taux de subvention ANRU	Subvention ANRU	Commentaire	Date de démarrage (mois et année)	Durée de l'opération	Echelle (QPV de rattachement ou EPCI)

Description des dispositifs opérationnels financés par l'Anah. Ces dispositifs sont détaillés dans le tableau de l'annexe 9

Libellé précis de l'opération	Nature d'opération	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Base de Finance-ment (HT)	Taux de subven-tion Anah	Subven-tion Anah	Commen-taire	Date de démarrage (mois et année)	Durée de l'opération	Echelle (QPV de rattache-ment ou EPCI)

Ce point sera déterminé à l'issue de l'étude mentionnée à l'article 9.3

Article 11. Durée du protocole de préfiguration

Le présent protocole de préfiguration prend effet à compter de la date de signature de ce dernier. Il s'achève le 31 décembre 2017. L'ensemble du programme de travail (études, expertises, missions et actions à mener pour préciser le programme urbain et les mesures de relogement des ménages et d'accompagnement du changement), et, à titre exceptionnel, les opérations d'investissement financées dans le protocole, devront donc être achevés à la date d'échéance du protocole.

Article 12. Conditions de finalisation du projet de convention pluriannuelle de renouvellement urbain - points de rendez-vous avec l'ANRU

A l'achèvement du programme de travail, le porteur de projet déposera auprès de l'Agence le dossier présentant le programme urbain détaillé et le(s) projet(s) résultant des études prévues au programme de travail, en vue d'une contractualisation avec l'Agence par une convention pluriannuelle de renouvellement urbain.
Les points d'étapes intermédiaires sont prévus dans les réunions des différentes instances : comité technique (au moins 1 fois trimestre) et comité de pilotage (au moins 1 fois par an)

Article 13. Conditions juridiques de mise en œuvre et d'application du protocole de préfiguration

13.1. Contreparties mises à disposition d'UESL-Action Logement

Le financement par l'Anru de projets de renouvellement urbain dans le cadre d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain est conditionné par la mise à disposition de contreparties au profit d'Action Logement, conformément à la convention Etat-Anru-UESL Action Logement portant sur le NPNRU. Les signataires du protocole s'engagent à respecter les termes de cette convention tripartite et à définir pendant la phase de protocole ces contreparties, notamment en termes de mise à disposition de foncier et de réservations de logements locatifs sociaux. Une concertation avec Action logement sera engagée dés la signature du présent protocole pour déterminer les contreparties qui seront mises au profit d'Action logement.

13.2. Intégration des exigences d'insertion des habitants des QPV dans les marchés publics, notamment destinées aux opérations du protocole

Les maîtres d'ouvrage s'engagent à respecter les orientations de la nouvelle charte nationale d'insertion de l'Anru adoptée par le conseil d'administration du 24 mars 2015.

13.3. Le financement des opérations contractualisées dans le protocole

13.3.1 – Le financement des opérations par l'Anru

Le tableau financier type de l'annexe 7 est un tableau prévisionnel des dépenses et des recettes estimées, opération par opération, maître d'ouvrage par maître d'ouvrage, qui, au sens du règlement financier, programme des crédits sur les ressources financières du NPNRU.

Les montants des concours financiers de l'Agence résultent de l'application des dispositions du titre II du règlement général de l'Anru relatif au NPNRU.

Au titre du présent protocole de préfiguration, l'engagement de l'Agence s'entend pour un montant global maximal non actualisable de 185 000 € (auquel s'ajoutent 47 500 € de financement de l'ingénierie équipe projet sur la durée du protocole), réparti selon la programmation prévisionnelle du tableau financier de l'annexe 7. Les participations financières des signataires du présent protocole y sont détaillées. Sont également indiquées des participations financières de tiers non signataires dont l'obtention est de la responsabilité de chaque maître d'ouvrage, et qui peuvent être détaillées dans une autre annexe.

Les subventions de l'Anru sont attribuées sous réserve des dispositions du règlement général et du règlement financier en vigueur à la date de l'engagement financier de l'opération et du respect des engagements contractuels inscrits dans le présent protocole de préfiguration.

13.3.2 Le financement des opérations par l'Anah

L'attribution et le versement des subventions de l'Anah s'effectuent conformément aux modalités prévues par ses règlements.

Au titre du présent protocole, l'engagement de l'Anah s'entend pour un montant global maximal, non actualisable, de 15.000 €, répartis selon la programmation prévisionnelle du tableau de l'annexe 9. Les participations financières des signataires du présent protocole y sont détaillées. Sont également indiquées des participations financières de tiers non signataires dont l'obtention est de la responsabilité de chaque maître d'ouvrage, et qui peuvent être détaillées dans une autre annexe.

13.3.3. Le financement des opérations par la Caisse des Dépôts et Consignations

Les aides accordées par la Caisse des Dépôts, mentionnées dans le tableau en annexe 10, et ses modalités d'intervention, seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

13.3.4 Le financement des opérations par d'autres partenaires

Au titre du présent protocole, l'engagement de la ville de Coulounieix-Chamiers s'entend pour un montant global maximal, non actualisable, de 24 416 euros répartis selon la programmation prévisionnelle du tableau de l'annexe 7. Les participations financières des signataires du présent protocole y sont détaillées. Sont également indiquées des participations financières de tiers non signataires dont l'obtention est de la responsabilité de chaque maître d'ouvrage, et qui peuvent être détaillées dans une autre annexe.

Au titre du présent protocole, l'engagement du Département de la Dordogne s'entend pour un montant global maximal, non actualisable, de 11.000 €, répartis selon la programmation prévisionnelle du tableau de l'annexe 7. Les participations financières des signataires du présent protocole y sont détaillées. Sont également indiquées des participations financières de tiers non signataires dont l'obtention est de la responsabilité de chaque maître d'ouvrage, et qui peuvent être détaillées dans une autre annexe.

Au titre du présent protocole, l'engagement de l'agglomération du Grand Périgueux s'entend pour un montant global maximal, non actualisable, de 81 749,33 euros répartis selon la programmation prévisionnelle du tableau de l'annexe 7. Les participations financières des signataires du présent protocole y sont détaillées. Sont également indi-

quées des participations financières de tiers non signataires dont l'obtention est de la responsabilité de chaque maître d'ouvrage, et qui peuvent être détaillées dans une autre annexe.

Au titre du présent protocole, l'engagement de l'office public de l'Habitat Périgueux Habitat s'entend pour un montant global maximal, non actualisable, de 140.000 € (auxquels s'ajoute 18.000 euros non récupérable de TVA sur l'étude socio-urbaine), répartis selon la programmation prévisionnelle du tableau de l'annexe 7. Les participations financières des signataires du présent protocole y sont détaillées. Sont également indiquées des participations financières de tiers non signataires dont l'obtention est de la responsabilité de chaque maître d'ouvrage, et qui peuvent être détaillées dans une autre annexe.

13.4. Contrôle et audits

Sur demande de l'Agence, les maîtres d'ouvrage signataires faciliteront, à tout moment, le contrôle par l'Agence de l'utilisation des subventions reçues, de la réalisation et de l'évaluation des engagements et objectifs du présent protocole de préfiguration, notamment par l'accès à toute pièce justificative, tout document et information dont elle jugerait la production nécessaire.
Le cas échéant, les maîtres d'ouvrage faciliteront également le contrôle sur place, réalisé dans ce cadre et pour les besoins exclusifs des vérifications et évaluations précitées. En ce cas, les contrôles sont exercés par des agents habilités par le directeur général de l'Anru. Le signataire du protocole de préfiguration est averti au préalable et peut se faire assister d'un conseil. Le directeur général de l'Anru peut, en tant que de besoin, faire appel à des agents habilités à effectuer le contrôle de l'administration (Inspection Générale, etc.).

13.5. Conséquences du non-respect des engagements

Les manquements constatés dans l'application du présent protocole de préfiguration font l'objet d'une analyse de leurs causes et conséquences diligentée par le directeur général de l'Anru, en lien avec le délégué territorial. Celui-ci prend éventuellement l'avis du comité d'engagement de l'Agence, statue directement ou saisit, si nécessaire, son conseil d'administration.

Il peut décider :

- le rappel solennel au porteur de projet et aux maîtres d'ouvrage de leurs engagements contractuels ;
- La suspension des paiements pour un ou plusieurs maîtres d'ouvrage ;
- le réexamen du protocole de préfiguration pouvant appeler la signature d'un avenant ;
- la requalification du financement prévu dans le protocole qui peut impliquer le remboursement partiel ou total des aides attribuées par l'Agence ;
- la suspension, voire la résiliation du protocole.

Dans tous les cas, la décision prise est portée à la connaissance de l'ensemble des signataires du protocole.

13.6. Clause de renégociation du protocole

Le présent protocole de préfiguration pourra donner lieu à renégociation dans le cas où seraient constatés des changements substantiels de l'environnement juridique et financier dans lequel s'inscrit l'action de l'Agence.

13.7. Traitement des litiges

Les litiges survenant dans l'application du présent protocole seront portés devant la juridiction compétente du siège social de l'Anru.
Pour ce qui concerne les actions financées par l'Anah, les litiges survenant dans l'application du présent protocole sont régis par le règlement général de l'Anah.

13.8. Conditions d'attribution des concours financiers de l'Agence

Les signataires du présent protocole de préfiguration confirment avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions d'attribution des concours financiers de l'Agence précisées dans son règlement général et son règlement financier relatifs au NPNRU.

Date[2] 29 JAN. 2016

Signatures

Le Préfet de la Dordogne, **Délégué Territorial ANRU,** **Délégué de l'ANAH dans le Département** **Christophe BAY**	**Le Président de la Communauté d'Agglomération** **Le Grand Périgueux** LE GRAND PERIGUEUX Communauté d'Agglomération 1, Bd Lakanal - BP 70171 24019 PERIGUEUX CEDEX Tél. : 05 53 35 86 00 - Fax : 05 53 54 61 56 SIRET 200 040 392 00017 - APE 8411 Z **Jacques AUZOU**
Le Maire de la commune de Coulounieix-Chamiers **Jean-Pierre ROUSSARIE**	**Le Président de l'Office Public de l'Habitat Périgueux Habitat** **Antoine AUDI**
Le Président de l'Office Public de l'Habitat Dordogne Habitat **Michel TESTUT**	**La Directrice Régionale de la Caisse des Dépôts et Consignations** CAISSE DES DEPÔTS Direction régionale Aquitaine 38 rue de Cursol CS 61530 33081 BORDEAUX Cedex *Tél. 05 56 00 01 60* **Anne FONTAGNERES**

[2] Apposée par le dernier signataire

PROTOCOLE DE PREFIGURATION

Annexes

1. Plan de situation des quartiers identifiés à l'article 1 au sein du territoire du contrat de ville. 40
2. Plan(s) du ou des quartiers qui peuvent faire l'objet d'un projet de renouvellement urbain cofinancé par l'ANRU. 42
3. Plans présentant les premières orientations stratégiques, à deux échelles : à l'échelle du quartier et à l'échelle du quartier dans son environnement. 46
4. Description de la gouvernance et de la conduite de projet (organigramme…) 50
5. Synthèse des diagnostics et études déjà réalisés 53
6. Présentation et plan de localisation des opérations en cours de réalisation 54
7. Tableau financier relatif au protocole de préfiguration (cf. modèle type) 55
8. Planning de réalisation des actions du programme de travail. 57
9. Tableau des financements de l'ANAH. 59
10. Tableau de financement de la CDC. 61

Annexe 1

Plan de situation des quartiers identifiés à l'article 1 au sein du territoire du contrat de ville.

La nouvelle géographie de la politique de la ville en 2015

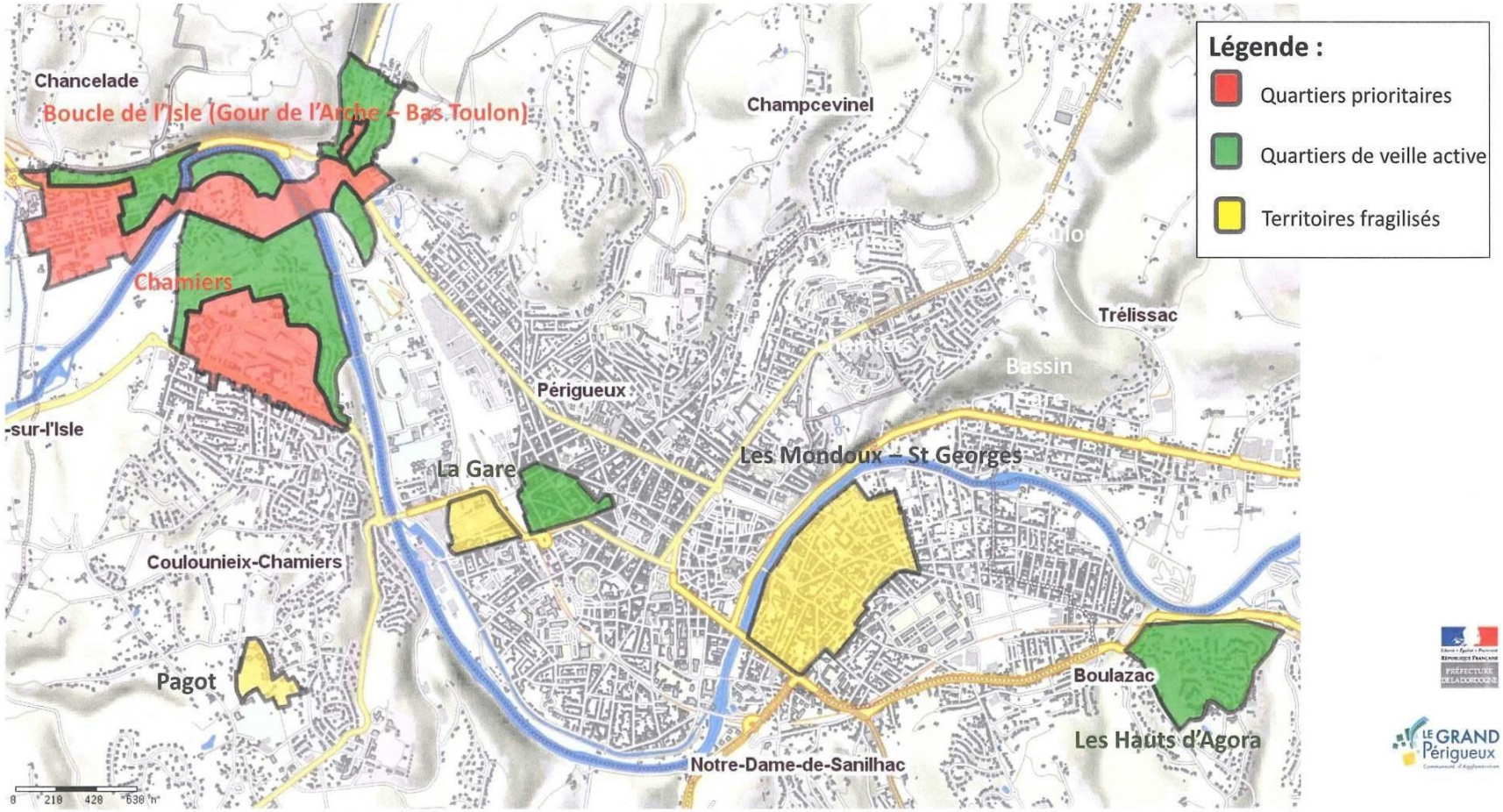

Annexe 2

Plan(s) du ou des quartiers qui peuvent faire l'objet d'un projet de renouvellement urbain cofinancé par l'ANRU

Le périmètre du quartier d'intérêt régional de Chamiers

Périmètre du quartier prioritaire de Chamiers

L’habitat social du quartier de Chamiers

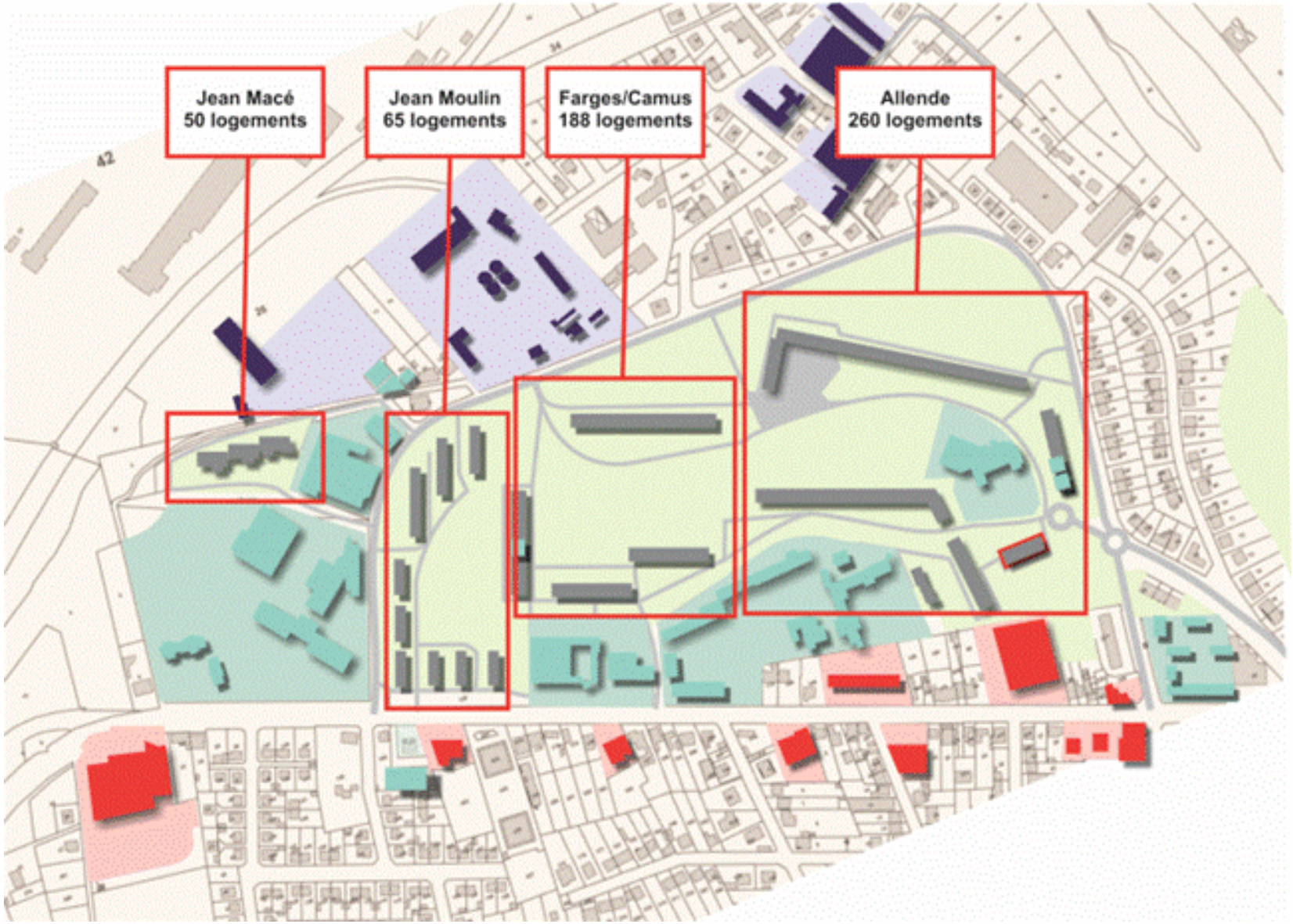

Principaux équipements, services et activités du quartier

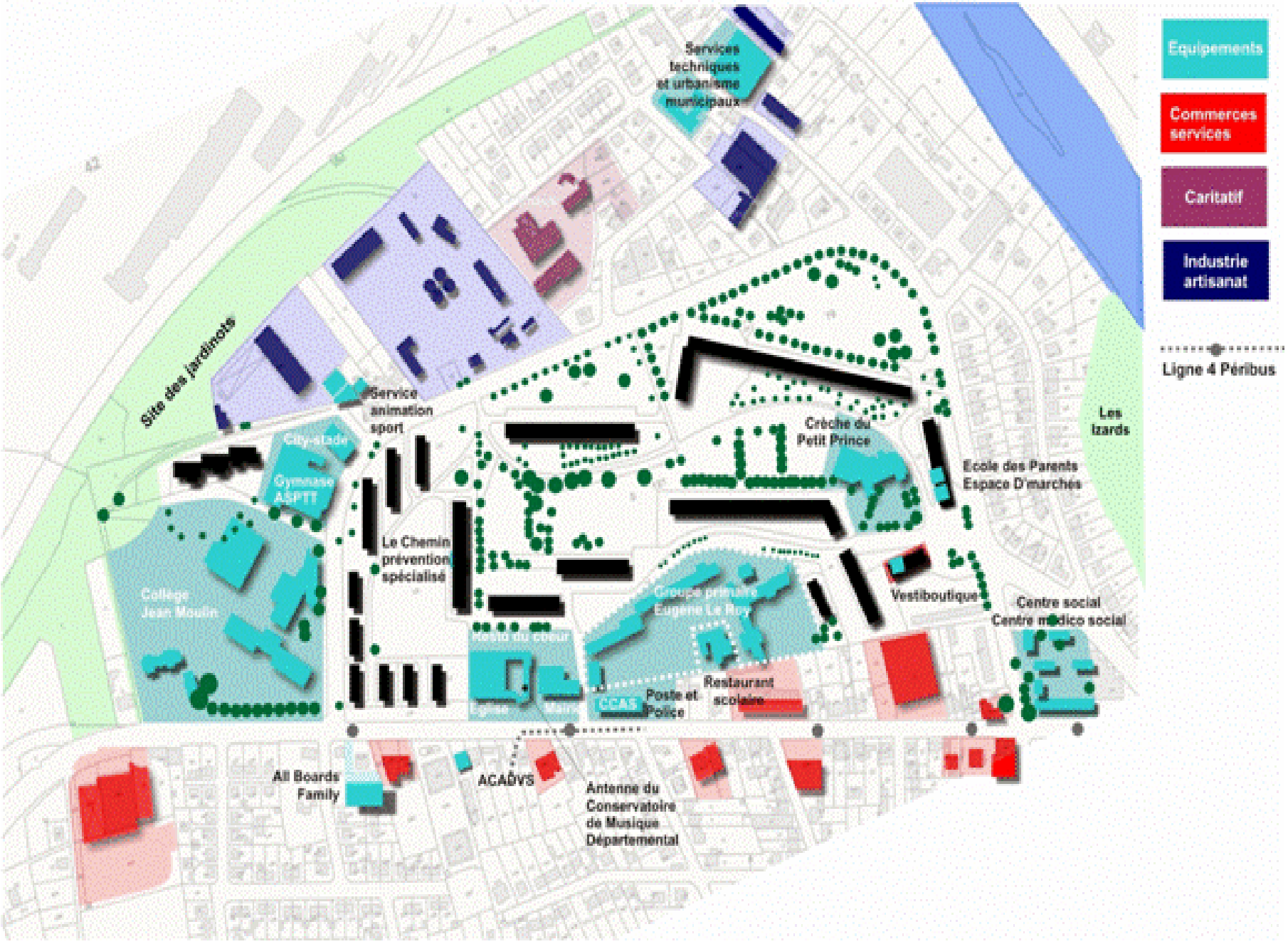

Annexe 3

Plans présentant les premières orientations stratégiques, à deux échelles : à l'échelle du quartier et à l'échelle du quartier dans son environnement.

Carte des projets* sur les quartiers prioritaires de l'agglomération du Grand Périgueux

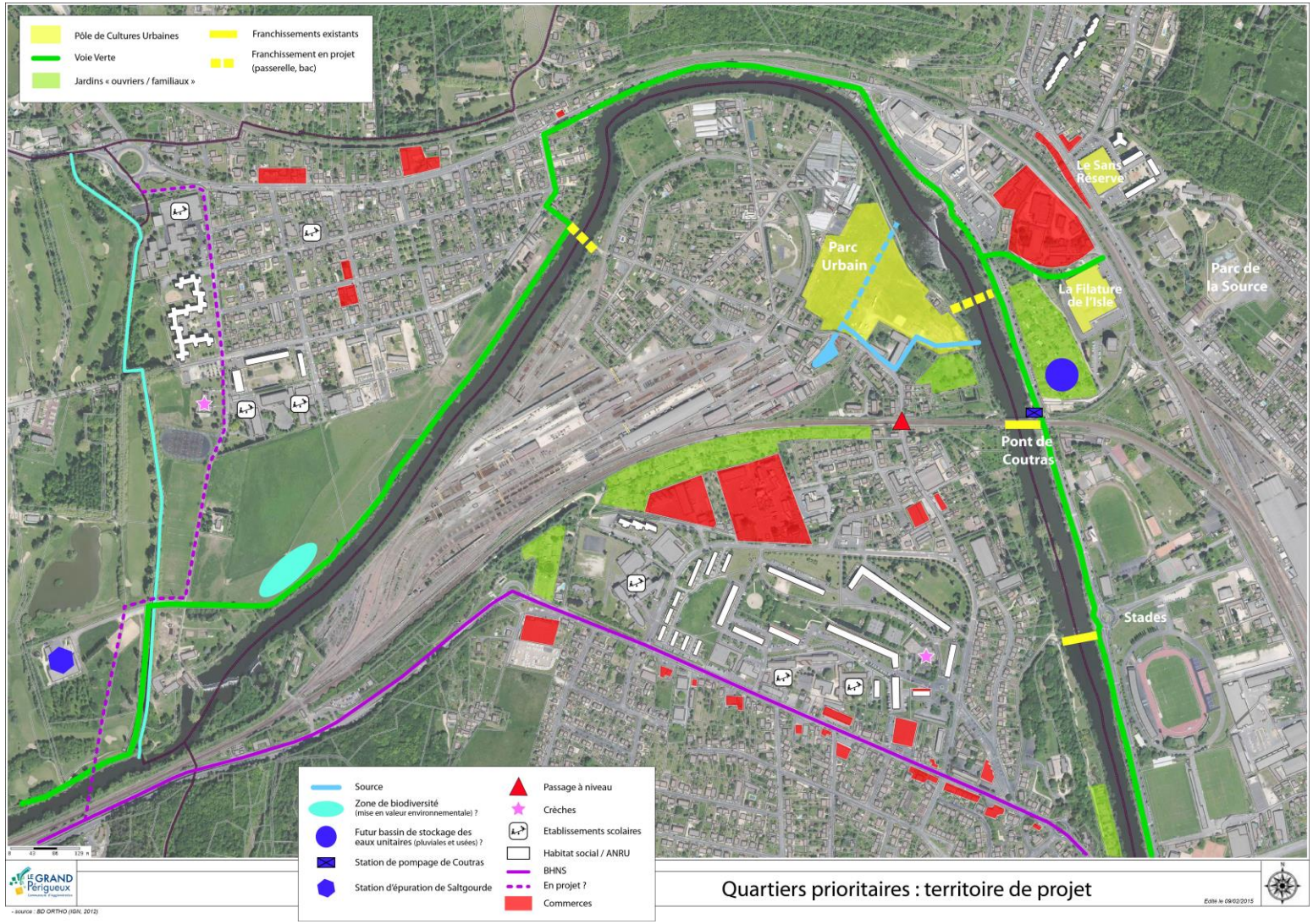

**** Les projets cartographiés ci-après sont, pour partie, mentionnés dans le Contrat de ville mais également dans d'autres documents stratégiques de l'agglomération en cours de réflexion (PLH, PGD, Trame verte- Trame Bleue, etc.)***

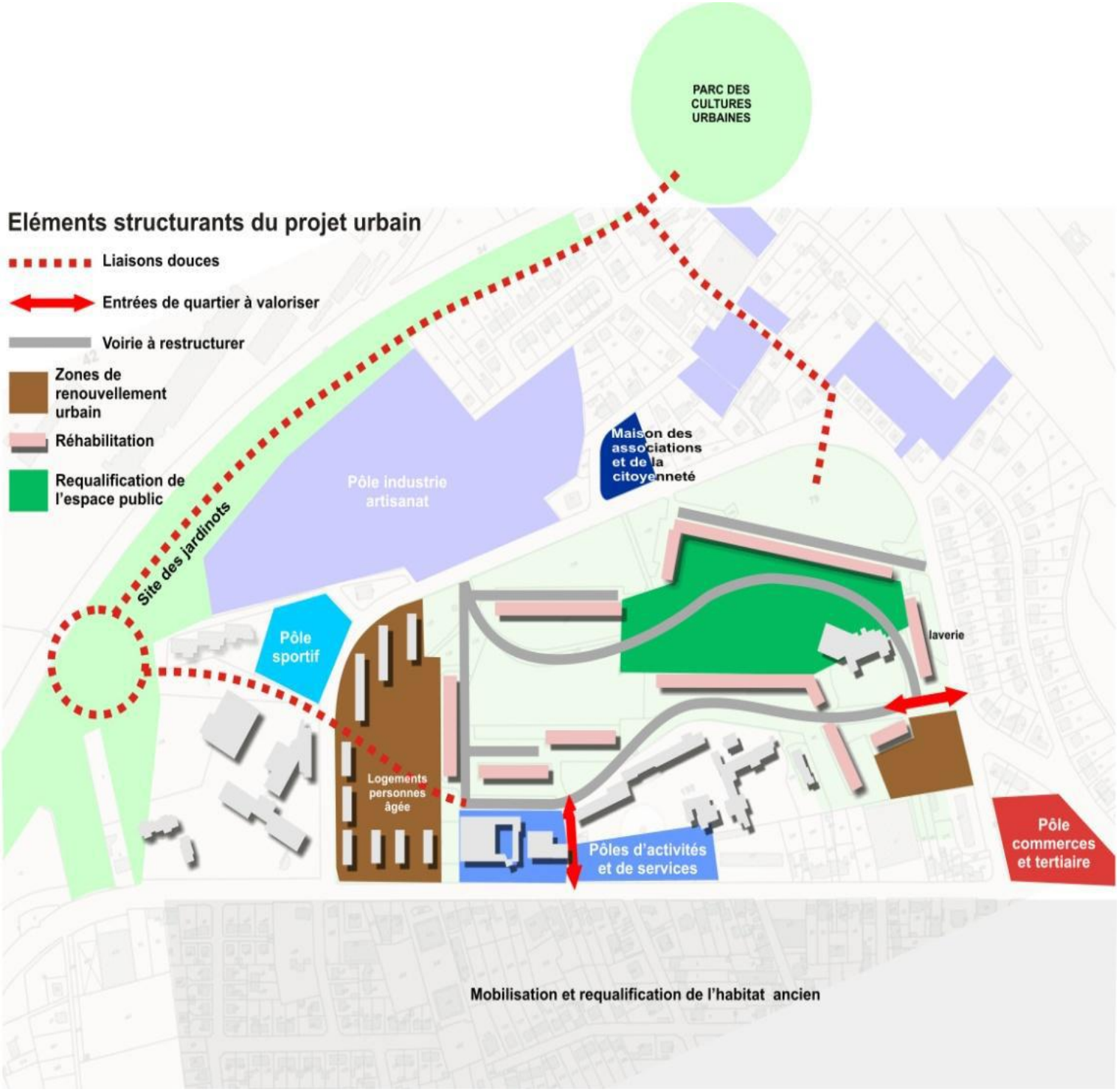
PARC DES CULTURES URBAINES
Eléments structurants du projet urbain
Liaisons douces
Entrées de quartier à valoriser
Voirie à restructurer
Zones de renouvellement urbain
Réhabilitation
Requalification de l'espace public
Site des jardinots
Pôle industrie artisanat
Maison des associations et de la citoyenneté
Pôle sportif
Logements personnes âgée
laverie
Pôles d'activités et de services
Pôle commerces et tertiaire
Mobilisation et requalification de l'habitat ancien

QUARTIERS PRIORITAIRES «BOUCLE DE L'ISLE» ET «CHAMIERS»

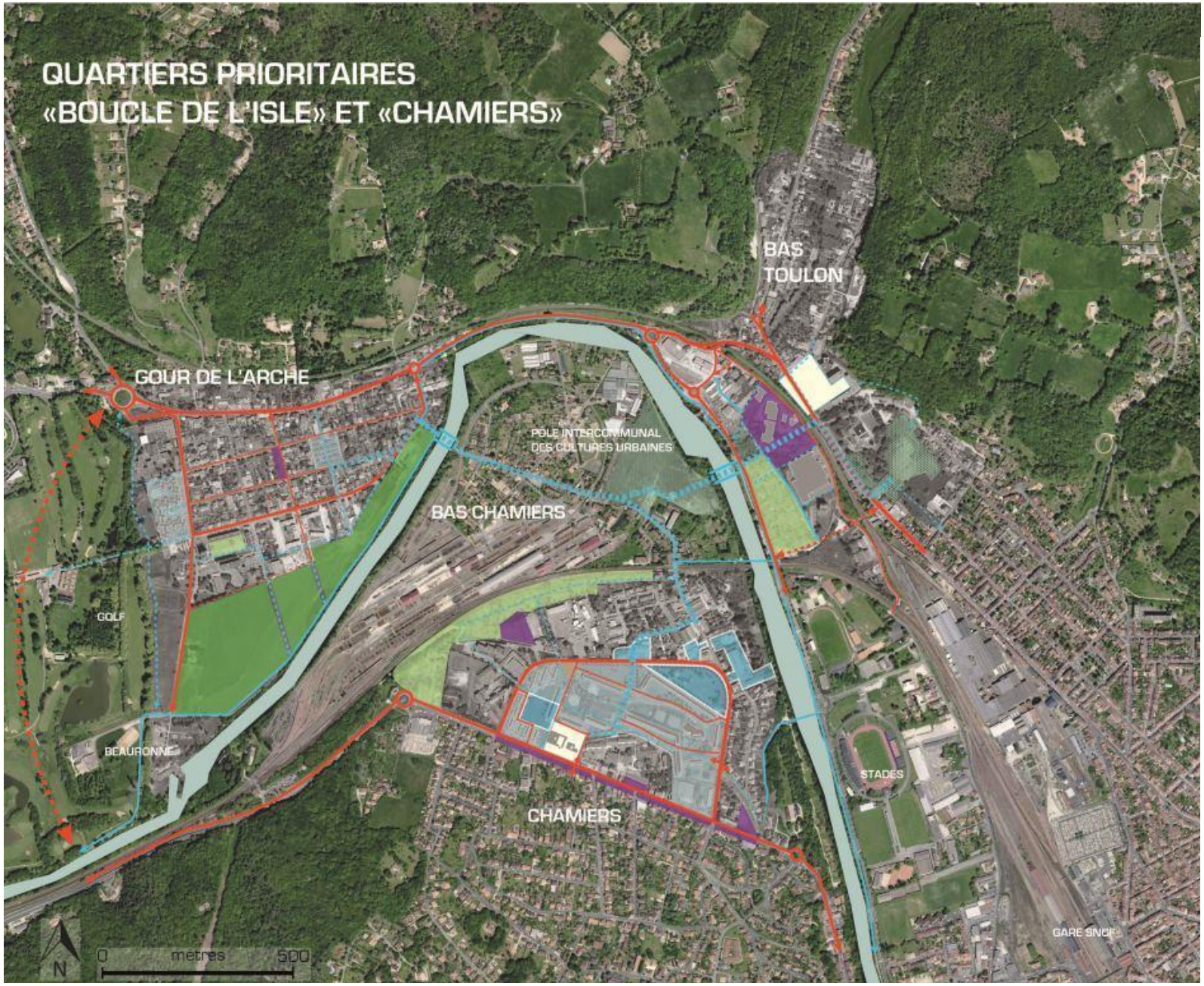

Principe de la légende :

- Voies à créer
- Voies à renforcer

- Voirie structurante
- Voirie à requalifier
- Entrée / sortie de quartier à renforcer
- Liaisons douces inter-quartiers à créer
- Axe de déplacement doux
- Maison de santé pluri-professionnelle (localisation à déterminer)
- Chaufferie bois
- Requalification de l'espace public
- Dédensification / Réhabilitation / Renouvellement urbain
- Extension / Densification urbaine
- Restructuration et revitalisation économique
- Espace planté vecteur de mixité sociale
- Jardins partagés à requalifier / à créer
- Terres agricoles propices à l'implantation d'une activité maraichère

Annexe 4

Description de la gouvernance et de la conduite de projet (organigramme…)

Schéma de la Gouvernance et du pilotage du projet de renouvellement urbain

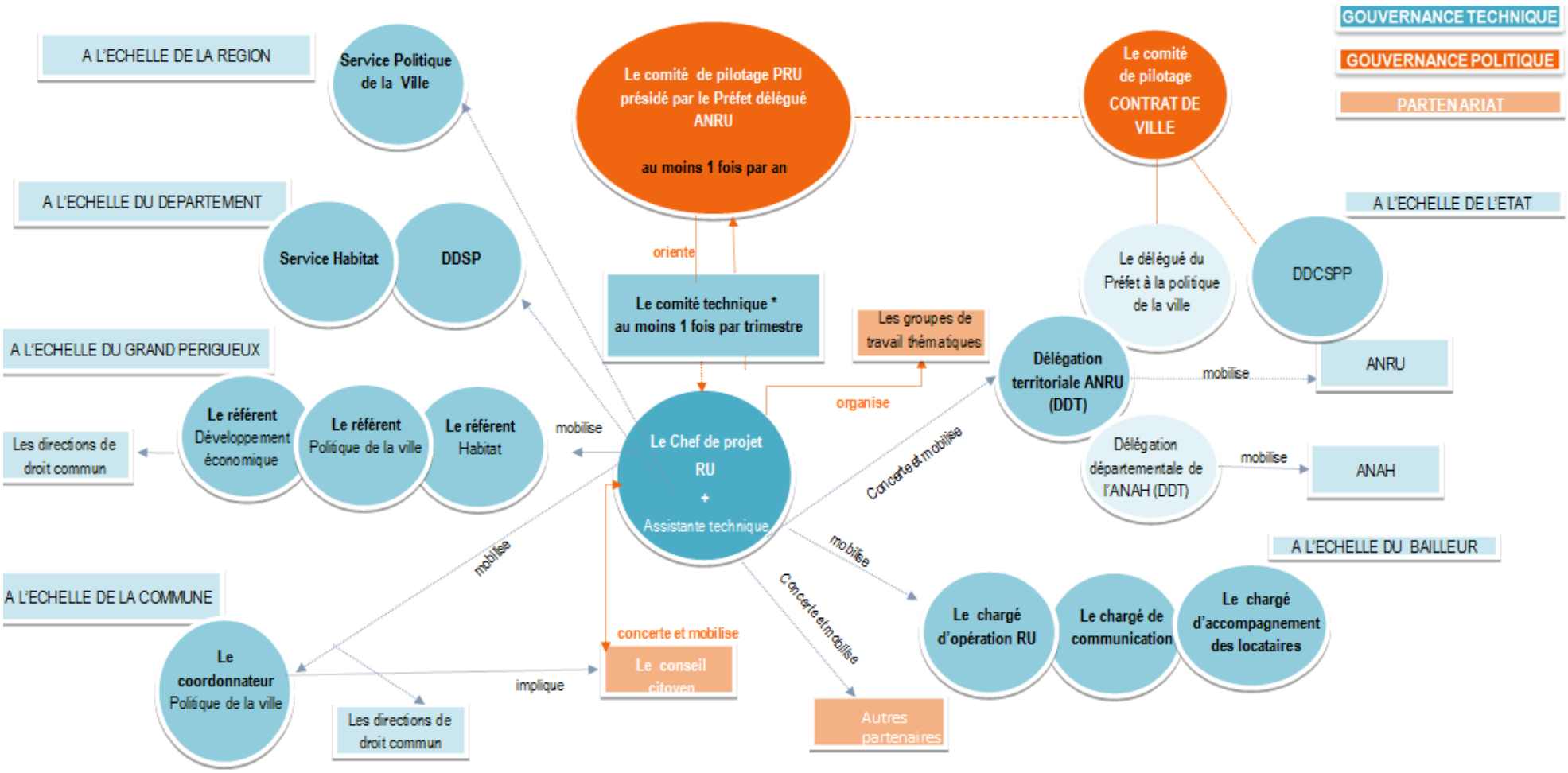

* co-présidé par le DTA ANRU et le Directeur de la CAGP ou leurs représentants

Positionnement du chef de projet du PRU de Chamiers au sein de l'organigramme de la communauté d'agglomération du Grand Périgueux

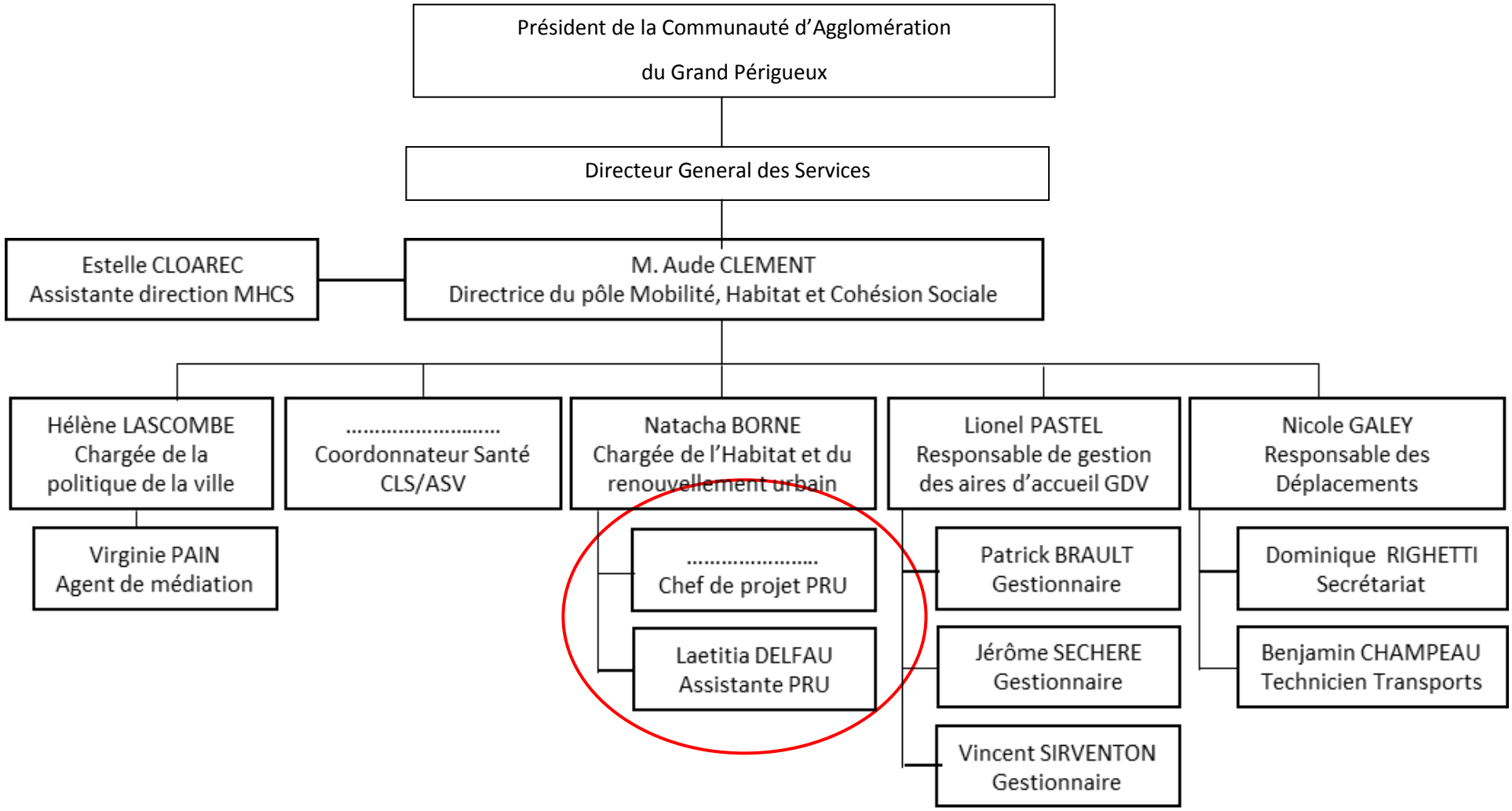

Annexe 5

Synthèse des diagnostics et études déjà réalisés

Sans objet

Annexe 6

Présentation et plans de localisation des opérations en cours de réalisation

Sans objet

Annexe 7

Tableau financier relatif au protocole de préfiguration

	Intitulé des actions (titre court)	Maître d'ou-vrage	Coût total € HT	Cofinancements							
				Région hors AMI	Epareca	ANRU	Département	Grand Péri-gueux	C. Chamiers	Bailleurs	Autres (CAF, CDC, UE)
Actions inscrites au protocole											
PH	PNRU 2 - Etude socio-urbaine	Périgueux Habitat	90 000 (108 000 TTC)	-		45 000	11 000	11 000	5 000		18 000
PH	PNRU 2 - Etudes techniques	Périgueux Habitat	280 000			140 000				140 000	
GP	PNRU 2 - Ingénierie Equipe projet + assistante	Grand Péri-gueux	121 000			47 500		58 250	15 250	-	
GP et Ville	Stratégie de redynamisation éco-nomique	Grand Péri-gueux	20 642,50		4091			4 166	4 166	-	8 219,50
GP	Etude de soutenabilité financière des maitres d'ouvrage	Grand Péri-gueux	20 833,33 (25 000 € TTC)					8 333,33			12 500
S/Total Phase Protocole			***511 642,50***	***-***	***4 091***	***232 500***	***11 000***	***81 749,33***	***24 416***	***140 000***	***38 719,50***

Annexe 8

Planning de réalisation des actions du programme de travail

PHASE PROTOCOLE									
	Maitrise d'ouvrage	2016				2017			
		Trimestres				Trimestres			
Etudes Socio-urbaine, architectural et techniques	Périgueux Habitat	X	X	X	X	X	X		
Pilotage NPNRU Chamiers	C.A. du Grand Périgueux	X	X	X	X	X	X	X	
Etudes Epareca	Ville de Coulounieix- Chamiers et CA Grand Périgueux	X							

Annexe 9

Tableau des financements de l'ANAH

Libellé précis de l'operation	Echelle (QPV de rattachement ou EPCI)	Maître d'ouvrage (raison sociale)	Assiette de subvention (HT)	Taux de subvention ANAH	Montant de subvention ANAH	Commentaire (mode calcul Subvention, cofinancements prévus…)	Date de démarrage (mois et année)	Durée de l'opération en mois
Etude « humanisation » logements Emmaüs (20 places)	QPV Chamiers	UACE	30 000€	**50%**	**15 000 €**	**UACE :** 15 000€	04/2016	6 mois

Annexe 10

Tableau des financements de la CDC

Libellé précis de l'opération	Echelle (QPV de rattachement ou EPCI)	Maître d'ouvrage (raison sociale)	Assiette de subvention (HT)	Taux de subvention CDC	Montant de subvention CDC	Commentaire (mode calcul Subvention, cofinancements prévus…)	Date de démarrage (mois et année)	Durée de l'opération en mois
Etude sociologique approfondie- approche pré-opérationnelle architecturale et urbaine	QPV chamiers	Périgueux Habitat	90 000 €	**20%**	**18 000€**	**Coût TTC : 108 000€** **Ville de Coulounieix-Chamiers** : 5 000€ **Grand Périgueux** : 11 000€ **ANRU :** 45 000 € **Département de La Dordogne** : 11 000€ **Périgueux habitat :** 18 000€ (TVA non récupérable)	01/2016	5 mois
Epareca	QPV Chamiers	Ville et grand Périgueux	20 643€	**33,33%**	**8 219,50€**	**Cout TTC : 24 771 €** **Ville de Coulounieix-Chamiers** : 4 166 € **Grand Périgueux** : 4 166 € **EPARECA :** 4091,5 € + 4 128 € de TVA	11/2015	6 mois
Etude de soutenabilité financière	QPV Chamiers	Grand Périgueux	20 833,33	**50 % du TTC**	**12 500**	**Cout TTC : 25 000 €** **Grand périgueux :** 8 333, 33 € + 4 166 € de TVA		

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL NPNRU

N° PROTOCOLE : 100

ZONE INTERVENTION :

24138//Chamiers
SELECTION QUARTIER
SELECTION QUARTIER
SELECTION QUARTIER

PORTEUR DE PROJET : 24/COMMTE D'AGGLO LE GRAND PERIGUEUX/20004039200017

LOCALISATION	
INSEE QPV	INSEE COMMUNE
6024004	24138
N°Quartier	Commune
N°Quartier	Commune
N°Quartier	Commune

N° de protocole (3 caractères)
+ N°INSEE (QPV sur 7 caractères = 6+ n° QPV)
+ N° de famille d'opérations (sur 2 caractères)
+ N°Chrono = Identifiant de l'opération financière (regroupement d'opérations physiques liées par une unité fonctionnelle, une unité de maitre d'ouvrage et une unité de temps)
N°Chrono = opérations physiques élémentaires (objet d'une attribution de subvention)

CONTRIBUTIONS — PRETS — ECHEANCIER — VERIFICATION

Code	Opération	COMMENTAIRE	LOCALISATION QPV DE RATTACHEMENT (ou assimilés)	LOCALISATION LIEU DE REALISATION (N°de QPV ou de commune)	IMMEUBLES NBRE	IMMEUBLES TYPE (M,I,R-)	LOGEMENTS NBRE	LOGEMENTS SHON	COUT PAR LOGT	COUT PAR M2	MAITRE D'OUVRAGE	COUT HT	TAUX TVA	COUT TTC	BASE DE FINANCEMNT PREVISIONNEL ANRU (HT)	Ville	%	EPCI	%	Conseil Général	%	Conseil régional	%	Bailleur social y compris les prêts	%	CDC	%	Europe	%	Etat	%	Autres	%	ANRU	%	PRETS	%	Pour mémoire Prêt CDC	Pour mémoire Prêts CR.	Demarrage Année	Semestre	Durée en semestres		Déficit opération	%
12	INGENIERIE ETCONDUITE DE PROJET												20,0%																																
100 6024004 12 0001 001	Etude socio-urbaine	Opération projet régional	6024004								024/PERIGUEUX HABITAT/27240002900018	90 000	20,0%	108 000	90 000	5 000	6%	11 000	12%	11 000	12%					18 000	20%							45 000	50%					2016	1	1			
100 6024004 12 0001 002	Etudes techniques dont sécurité	Opération projet régional	6024004								024/PERIGUEUX HABITAT/27240002900018	280 000	20,0%	336 000	280 000									140 000	50%									140 000	50%					2016	2	2			
100 6024004 12 0002 001	Etudes redynamisation économique (Epareca)	Opération projet régional	6024004								024/COMMTE D'AGGLO LE GRAND PERIGUE	20 643	20,0%	24 772	20 643	3 472	17%	3 472	17%							6 850	33%					6 850	33%							2015	2	2		0	0%
100 6024004 12 0002 002	Ingenierie Equipe Projet	Opération projet régional	6024004								024/COMMTE D'AGGLO LE GRAND PERIGUE	95 000		95 000	95 000	15 250	16%	32 250	34%															47 500	50%					2016	1	3			
100 6024004 12 0002 003	Etude de soutenabilité financière	Opération projet régional	6024004								024/COMMTE D'AGGLO LE GRAND PERIGUE	20 833	20,0%	25 000	20 833			8 333	40%							12 500	60%													2017	1	1			
100 6024004 12 0003 001	Etude humanisation logements Emmaus	Opération projet régional	6024004								024/UACE EMMAUS	30 000	20,0%	36 000	30 000																	30 000	100%												
100 12 0004 001													20,0%																																
100 12 0004 002													20,0%																																
100 12 0004 003													20,0%																																
100 12 0004 004													20,0%																																
100 12 0004 005													20,0%																																
100 12 0004 006													20,0%																																
100 12 0004 007													20,0%																																
100 12 0004 008													20,0%																																
100 12 0004 009													20,0%																																
100 12 0004 010													20,0%																																
100 12 0004 011													20,0%																																
100 12 0004 012													20,0%																																
100 12 0004 013													20,0%																																
100 12 0004 014													20,0%																																
100 12 0004 015													20,0%																																
100 12 0004 016													20,0%																																
100 12 0004 017													20,0%																																
100 12 0004 018													20,0%																																
100 12 0004 019													20,0%																																
100 12 0004 020													20,0%																																
100 12 0004 021													20,0%																																
100 12 0004 022													20,0%																																
100 12 0004 023													20,0%																																
100 12 0004 024													20,0%																																
100 12 0004 025													20,0%																																
100 12 0004 026													20,0%																																
100 12 0004 027													20,0%																																
100 12 0004 028													20,0%																																
100 12 0004 029													20,0%																																
100 12 0004 030													20,0%																																
100 12 0004 031													20,0%																																
100 12 0004 032													20,0%																																
100 12 0004 033													20,0%																																
100 12 0004 034													20,0%																																
100 12 0004 035													20,0%																																
100 12 0004 036													20,0%																																
100 12 0004 037													20,0%																																
100 12 0004 038													20,0%																																
	Sous Total 12 INGENIERIE ETCONDUITE DE PROJET											536 476		624 771	536 476	23 722	4%	55 055	10%	11 000	2%			140 000	26%	37 350	7%					36 850	7%	232 500	43%								#####	0	0%
TOTAL												536 476		624 771	536 476	23 722	4%	55 055	10%	11 000	2%			140 000	26%	37 350	7%					36 850	7%	232 500	43%								#####	0	0%

M.T TA

PLAN DE FINANCEMENT - FAT prévisionnelle

N° PROTOCOLE : 346

ZONE INTERVENTION: 24138/Coulounieix-Chamiers/QPV régional/Chamiers

PORTEUR DE PROJET: COMMTE D'AGGLO LE GRAND PERIGUEUX

N° de protocole(3 caractères)
+ N° INSEE (QPV, sur 7 caractères)
+N° de famille d'opérations (sur 2 caractères)
+N° chrono = identifiant de l'opération financière(regroupement d'opération physiques sous par une unité fonctionnelle,une unité de maitre d'ouvrage et une unité de temps)
N° Chrono=opérations physiques dématérialisé(objet d'une attribution de subvention)

	COMMENTAIRE	LOCALISATION		IMMEUBLES		LOGEMENTS		COUT PAR		MAITRE D OUVRAGE	COUT HT	TAUX TVA	COUT TTC	BASE DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	CONTRIBUTIONS																		PRETS		ECHEANCIER			
		QPV de RATTACHEMENT(d) assimilés	LIEU DE REALISATION N° de QPV ou commune	NBRE	TYPE (MI,R+)	NBRE	SHON	LOGT	M2						VILLE		EPCI		CONSEIL GENERAL		CONSEIL REGIONAL		BAILLEUR SOCIAL y compris les prêts		CDC		EUROPE		ANAH		AUTRES		ANRU		PRETS		Pour mémoire Prêt CDC	Pour mémoire Prêt Bonifié AL	Demarrage Année	Demarrage semestre	Durée en semestre	vérif
																%		%		%		%		%		%		%		%		%		%		%							
14 ETUDES ET CONDUITE DE PROJET																																											
346 6024004 14 0001 001 Etude socio-urbaine	NPR	QP024004					0,00	0,00	0,00	24/PERIGUEUX HABITAT/272400	90 000,00	20,00%	108 000,00	90 000,00	5 000,00	5,56%	11 000,00	12,22%	11 000,00	12,22%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	18 000,00	20,00%	45 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	1	V
346 6024004 14 0001 002 ETUDES TECHNIQUES ET SECURITE	NPR	QP024004					0,00	0,00	0,00	24/PERIGUEUX HABITAT/272400	280 000,00	20,00%	336 000,00	280 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	140 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	140 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	2	V
346 6024004 14 0002 001 INGENIERIE EQUIPE PROJET	NPR	QP024004					0,00	0,00	0,00	24/COMMTE D'AGGLO LE GRAND	95 000,00	0,00%	95 000,00	95 000,00	15 250,00	16,05%	32 250,00	33,95%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	47 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	3	V
346 6024004 14 0002 002 ETUDE REDYNAMISATION ECONOMIQU	NPR	QP024004					0,00	0,00	0,00	24/COMMTE D'AGGLO LE GRAND	20 643,00	20,00%	24 772,00	20 643,00	3 472,00	16,82%	3 472,00	16,82%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	6 880,00	33,18%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	6 849,00	33,18%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2015	2	2	V
346 6024004 14 0002 003 ETUDE SOUTENABILITE FINANCIERE	NPR	QP024004					0,00	0,00	0,00	24/COMMTE D'AGGLO LE GRAND	20 833,00	20,00%	25 000,00	20 833,00	0,00	0,00%	8 333,00	40,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	12 500,00	60,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	1	1	V
SOUS TOTAL 14 ETUDES ET CONDUITE DE PROJET				0		0	0,00	0,00	0,00		506 476,00		588 772,00	506 476,00	23 722,00	4,68%	55 055,00	10,87%	11 000,00	2,17%	0,00	0,00%	140 000,00	27,64%	19 350,00	3,82%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	24 849,00	4,91%	232 500,00	45,91%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
TOTAL				0		0	0,00				506 476,00		588 772,00	506 476,00	23 722,00	4,68%	55 055,00	10,87%	11 000,00	2,17%	0,00	0,00%	140 000,00	27,64%	19 350,00	3,82%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	24 849,00	4,91%	232 500,00	45,91%	0,00	0,00%	0,00	0,00				

(1) Les montants sont indiqués TTC ou HT suivant que les opérateurs récupèrent ou non la TVA.
(2) Chaque opération est repérée dans le temps par:
le semestre au cours duquel elle démarre (année sur 4 chiffres suivi en décimal du N° du semestre dans l'année sur un chiffre ex: 2005,2 signifie qu'une opération démarre au cours du second semestre 2005)
La durée de l'opération exprimée en nbre de semestre : 4 signifie que l'opération s'échelonne sur 4 semestre soit 24 mois)

Pour le délégué Territorial de l'ANRU
Le Directeur Départemental des Territoires Adjoint
Philippe PORTE

PLAN DE FINANCEMENT - FAT prévisionnelle

N° PROTOCOLE : 348	LOCALISATION		
ZONE INTERVENTION	INSEE QPV	INSEE COMMUNE	
24138/Coulounieix-Chamiers/QPV régional/Chamiers	QP024004	24138	
PORTEUR DE PROJET			
COMMITE D'AGGLO LE GRAND PERIGUEUX			

N° de protocole(3 caractères)
+ N°INSEE (QPV sur 7 caractères)
+N° de tranche d'opérations (sur 2 caractères)
=N° QPV(no + localisation) financières(ligne/opérations d'opération privilégiées liées par une unité fonctionnelle,une ligne de maitre d'ouvrage et une ligne de tiers)
N° Chrono=opérations privilégiées élémentaires+clef d'une attribution de subvention)

	COMMENTAIRE	LOCALISATION		IMMEUBLES		LOGEMENTS		COUT PAR		MAITRE D OUVRAGE	COUT HT	TAUX TVA	COUT TTC	BASE DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	CONTRIBUTIONS																				PRETS		ECHEANCIER			
		QPV DE RATTACHEMENT(02 caractères)	LIEU DE REALISATION * de QPV / communes	NBRE	TYPE (M,R+)	NBRE	SHON	LOGT	M2						VILLE		EPCI		CONSEIL GENERAL		CONSEIL REGIONAL		BAILLEUR SOCIAL y compris les prêts		CDC		EUROPE		ANAH		AUTRES		ANRU		PRETS		Pour mémoire Prêt CDC	Pour mémoire Prêt Bonifié AL	Demarrage Année	Demarrage semestre	Durée en semestre	vérif
																%		%		%		%		%		%		%		%		%		%		%						
14 ETUDES ET CONDUITE DE PROJET																																								
348 6024004 14 0001 Etude socio-urbaine, ETUDES TECHNIQUES	NPR			0		0	0,00	0,00	0,00	24/PERIGUEUX HABITAT/272400	370 000,00	20,00%	444 000,00	370 000,00	5 000,00	1,35%	11 000,00	2,97%	11 000,00	2,97%	0,00	0,00%	140 000,00	37,84%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	18 000,00	4,86%	185 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	1	3	V
348 6024004 14 0002 INGENIERIE EQUIPE PROJET, ETUDE REDV	NPR			0		0	0,00	0,00	0,00	24/COMMITE D'AGGLO LE GRAND	136 476,00	6,08%	144 772,00	136 476,00	18 722,00	13,72%	44 055,00	32,28%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	19 350,00	14,18%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	8 849,00	6,02%	47 500,00	34,80%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2015	2	4	V
SOUS TOTAL 14 ETUDES ET CONDUITE DE PROJET				0		0	0,00	0,00	0,00		506 476,00		588 772,00	506 476,00	23 722,00	4,68%	55 055,00	10,87%	11 000,00	2,17%	0,00	0,00%	140 000,00	27,64%	19 350,00	3,82%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	24 849,00	4,91%	232 500,00	45,91%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
TOTAL				0		0	0,00				506 476,00		588 772,00	506 476,00	23 722,00	4,68%	55 055,00	10,87%	11 000,00	2,17%	0,00	0,00%	140 000,00	27,64%	19 350,00	3,82%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	24 849,00	4,91%	232 500,00	45,91%	0,00	0,00%	0,00	0,00				

(1) Les montants sont indiqués TTC ou HT suivant que les opérateurs récupèrent ou non la TVA.
(2) Chaque opération est repérée dans le temps par:
le semestre au cours duquel elle démarre (année sur 4 chiffres suivi en décimal du N° du semestre dans l'année sur un chiffre ex: 2005,2 signifie qu'une opération démarre au cours du second semestre 2005)
La durée de l'opération exprimée en nbre de semestre : 4 signifie que l'opération s'échelonne sur 4 semestre soit 24 mois)

Pour le délégué Territorial
de l'ANRU
Le Directeur Départemental
des Territoires Adjoint

Philippe POREE